



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**



**STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ AU
BURUNDI (SNDFR-B 2025-2032)**



GITEGA, Décembre 2024

SIGLES ET ABREVIATIONS

APS	: American Physical Society
BPEAE	: Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
CARD	: Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CEP	: Champ Ecole Producteur
COVID 19	: Corona Virus Disease 2019
DGA	: Direction Générale de l'Agriculture
DGAEVMA	: Direction Générale de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Vulgarisation et de la Mobilisation pour l'Auto-Développement
DHS	: Distinction, Homogénéité, Stabilité
DPFAPFNL	: Direction de la Promotion des Filières Agricoles et Produits Forestiers Non Ligneux
DOPEAE	: Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et d'Elevage
ENAB	: Enquête Nationale Agricole du Burundi
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
IRRI	: International Rice Research Institute
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
MINEAGRIE	: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONCCS	: Office National de Contrôle et de Certification des Semences
ONDFR	: Office National de Développement de la Filière Riz
OP	: Organisation de Producteurs
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PND	: Plan National de Développement
PPP	: Partenariat Public-Privé
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAN	: Stratégie Agricole Nationale
SNDFR-B	: Stratégie Nationale de Développement de la Filière Riz au Burundi
SNDFR	: Stratégie Nationale de Développement de la Filière Riz
SRDI	: Société Régionale de Développement de l'Imbo
TDR	: Termes de Référence
VAT	: Valeur Agronomique et Technologique

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Circuits actuels de commercialisation du riz au Burundi</i> -----	7
<i>Figure 2 : Zones potentiellement rizicoles du Burundi</i> -----	14
<i>Figure 3 : Etapes proposés de mise en commun des terres rizicoles</i> -----	21
<i>Figure 4: Schéma de production des semences de différentes catégorie</i> -----	22
<i>Figure 5: Meilleur circuit de commercialisation préconisé du riz dans Sndfr-B 2025-2032</i> -----	27
<i>Figure 6: Schéma du processus de production des semences</i> -----	29
<i>Figure 7: Interaction entre acteurs</i> -----	34

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Analyse SWOT de la filière riz au Burundi</i> -----	8
<i>Tableau 2: Prix mensuels du riz blanc local et importé de novembre 2021 à novembre 2022</i> -----	12
<i>Tableau 3: Superficies des marais et des périmètres rizicoles</i> -----	15
<i>Tableau 4: Prévisions des superficies des marais et des périmètres irrigués à réhabiliter</i> -----	17
<i>Tableau 5: Prévisions des superficies des marais et des périmètres rizicoles à aménager</i> -----	18
<i>Tableau 6: Prévisions des superficies des bassins versants à aménager</i> -----	19
<i>Tableau 7: Prévisions des longueurs des pistes d'accès et de desserte des zones de production à aménager</i> -----	19
<i>Tableau 8: Prévision des besoins en semences par superficie et par catégorie</i> -----	23
<i>Tableau 9: Rôles des institutions impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie</i> -----	30

RESUME EXECUTIF

La Stratégie Nationale de Développement de la Filière Riz au Burundi de 2014 avait comme objectif **la mise en place d'une filière riz organisée, capable d'assurer l'approvisionnement régulier du pays, d'éliminer les importations et de réduire très sensiblement le déficit céréalier du pays**. Après avoir constaté qu'en 2020, l'objectif n'a pas été atteint, le MINEAGRIE a introduit durant l'année 2020, plusieurs innovations visant l'augmentation de la production pour l'autosuffisance alimentaire avec la possibilité de dégager un surplus pour le marché. Ces innovations ont été décrites dans le DOPEAE et intégrées dans la présente nouvelle stratégie 2025-2032. Cette nouvelle stratégie a pour objectif l'augmentation de la production à travers des innovations telles que : (1) poursuite de la mise en place des centres de rayonnement pour le riz, (2) mise en commun des terres (cultures en blocs), (3) récupération des terres domaniales en faveur des coopératives, (4) transformation de l'ISABU en une industrie de production de semences, en plus de sa mission principale de recherche, pour toutes les cultures, y compris le riz, (5) renforcement des travaux d'aménagement des marais et des périmètres irrigués tout en les valorisant pendant la saison sèche, (6) disponibilisation des intrants agricoles de bonne qualité et en temps réel, et (7) renforcement de l'encadrement rapproché.

Ainsi, il s'agit d'intensifier la production du riz à travers : (i) la poursuite de la mise en place des centres de rayonnement, (ii) la valorisation de la production sur toute la chaîne de valeur et (iii) la promotion de sa commercialisation au niveau national, régional et international.

Les objectifs spécifiques attachés à l'objectif global sont les suivants : (a) Entretien, réhabilitation et aménagement des marais et périmètres irrigués, (b) Poursuite et renforcement du programme de mise en place des centres de rayonnement (Grands champs de démonstration des technologies agricoles) pour le riz dans les marais, les périmètres irrigués, (c) Renforcement de la valorisation de la production sur toute la chaîne de valeur et promotion de la commercialisation du riz et de ses produits dérivés au niveau national, régional et international, et (d) Renforcement du cadre légal et institutionnel.

La mise en œuvre de cette stratégie permettra d'atteindre après sept (7) ans les résultats globaux ci-dessous : (i) 100% des marais et des périmètres irrigués aménagés (42 043 ha) sont entretenus, 75% réhabilités, et 60% des marais ayant un potentiel agricole (62 294 ha) mais exploités informellement sont aménagés ; (ii) 60% de la superficie des marais et périmètres irrigués aménagés sont occupés par les centres de rayonnement du riz ; (iii) Cinq (5) hangars régionaux équipés chacun d'une usine moderne de transformation et d'un laboratoire de contrôle de qualité, 10 mini-rizeries de transformation dans les zones de production rizicole et une usine de fabrication des emballages sont mises en place ; (iv) Un plan de marketing du riz au niveau national, régional et international est développé ; (v) Une (1) confédération des riziculteurs est structurée et fonctionnelle ; et (vi) Un Office de développement de la filière riz est mis en place.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	I
LISTE DES FIGURES	II
LISTE DES TABLEAUX	III
RESUME EXECUTIF	IV
TABLE DES MATIERES	V
1. INTRODUCTION	1
2. METHODOLOGIE	4
3. REVUE DE LA STRATEGIE RIZ 2014-2020	5
3. 1. Résultats atteints	5
3. 2. Circuits actuels de commercialisation du riz	6
3. 3. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière riz au Burundi	8
3. 4. Leçons apprises	10
4. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ 2025-2032	13
4. 1. Vision de la stratégie SNDFR-B 2025-2032	13
4. 2. Objectifs et résultats attendus de la stratégie SNDFR-B 2025-2032	13
4. 2. 1. Objectif global	13
4. 2. 2. Objectifs spécifiques	13
4. 2. 3. Zones potentiellement rizicoles du Burundi	13
4. 2. 3. 1. Zones potentiellement rizicoles du Burundi	13
4. 2. 3. 2. Superficies rizicoles disponibles	15
4. 3. Résultats attendus	15
4. 3. 1. Orientation stratégique 1: Appui à l'accroissement de la production	17
4. 3. 2. Orientation stratégique 2 : Appui à la valorisation du riz local	24
4. 4. Suivi-Evaluation de la stratégie	35
4. 5. Analyse et gestion des risques	36
4. 5. 1. Épidémies et maladies virales	36
4. 5. 2. Faible financement	36
4. 5. 3. Pression démographique	36
4. 5. 4. Changements climatiques	37
5. CONCLUSION	38
ANNEXES	39

1. INTRODUCTION

Le Burundi est l'un des pays de la région des Grands Lacs d'une superficie de 27 834 km² dont 2 700 km² de lacs et rivières, et 23 500 km² de terres potentiellement agricoles (PNIA 2016-2020). Avec une densité de plus de 431 habitants/km², la population burundaise est estimée à environ 12 millions d'habitants (projection 2019 du RGPH-2008).

Le secteur agricole offre au Burundi plusieurs types d'avantages : (i) représente 84% des emplois, (ii) contribue à lui seul à hauteur de 39,6 % au PIB, (iii) procure au pays plus de 90% des recettes en devises, (iv) fournit 95% des apports alimentaires et (iv) constitue le principal pourvoyeur de matières premières à l'agro-industrie (PND 2018-2027). En dépit de tels avantages positifs, la part du Budget National alloué au secteur agricole ne s'élève qu'à environ 2,5% (Loi des Finances, 2020-2021).

Le riz est la première céréale en termes d'alimentation humaine et constitue l'aliment de base de près de 50% de la population mondiale, avec une consommation annuelle par personne supérieure à 100 kg dans de nombreux pays d'Asie et certains pays d'Afrique (FAO, 2016). En Afrique, le riz a sensiblement modifié les habitudes alimentaires des populations et contribue à l'accroissement des revenus des ménages. La forte demande s'explique essentiellement par la croissance démographique, l'urbanisation, la qualité organoleptique du produit et la facilité de préparation et de cuisson du riz par rapport aux céréales traditionnelles. En Afrique de l'Est, entre 1994 et 2017, la part des importations de riz a considérablement augmenté, passant de 14% à 24% (CARD, 2020)¹. Ces importations permettent de combler le déficit de production observé dans ces pays pour satisfaire la demande croissante de la consommation en riz.

De 2014 à 2020, période correspondante à l'ancienne stratégie rizicole, la production de riz au Burundi a varié entre 40 247 et 248 215 tonnes de riz paddy. Cela correspond respectivement à un taux d'autosuffisance de 67,2 et 97,7% de ses besoins en riz. On constate alors une augmentation soudaine de la production en 2019-2020, soit 3 à 4 fois par rapport aux années précédentes.

Par rapport aux importations de riz du Burundi, de 2014 à 2020, les quantités ont varié entre 1 127 à 27 914 tonnes, soit un taux de dépendance aux importations de 2,3 à 32,8% pour satisfaire les besoins nationaux. Le Burundi importe principalement de pays comme la Tanzanie, le Pakistan, la Chine, le Japon et les Etats-Unis d'Amérique. Concernant les exportations, sur la même période, le Burundi n'a pratiquement pas exporté de riz. A part l'exception de l'année 2015 quand le pays a exporté 174 tonnes vraisemblablement dans les pays limitrophes. Pour les autres années, les quantités exportées n'excédaient pas 3 tonnes par an.

S'agissant du prix moyen du riz paddy, il était de 1 583 BIF en 2014 et a atteint 2 144 BIF en 2017 pour ensuite chuter à 1 941 BIF en 2020. Quant au prix du riz blanchi local et importé, les données collectées auprès de l'INSBU montrent une moyenne de 2 676 FBu pour le riz blanc local à grains longs, 2 447 FBu

¹Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD), 2020. Impacts potentiels du Covid-19 sur la production et l'offre de riz en Afrique et options politiques. Note politique à l'attention des parties prenantes de la CARD.

pour le riz blanc local à grains courts et 2 907 FBU pour le riz blanc long grains importé sur la période de novembre 2021 à novembre 2022 (INSBU, 2022).

Le riz a été identifié par le Gouvernement du Burundi parmi les cultures prioritaires pour le développement du secteur agricole en raison de sa contribution dans l'amélioration de la sécurité alimentaire, son potentiel de production dans les différentes régions et l'existence de marchés pour son écoulement. Il est la deuxième céréale cultivée après le maïs. Les superficies rizicoles sont passées de 30 711 hectares en 2012 à 58 996 hectares en 2019. Quant à la production, elle est passée de 64 620 tonnes à 241 862 tonnes au cours de la période susmentionnée (ENAB 2012 ; ENAB 2019).

En matière de processus de production et des technologies post récolte, des efforts ont été fournis pour augmenter la production et améliorer la qualité du riz notamment par la mise au point des variétés à haut rendement, à haute valeur nutritive et résilientes aux changements climatiques dont : (i) quarante-sept (47) variétés sont déjà inscrites au Catalogue National des Espèces et Variétés Végétales Admises à la Certification des Semences au Burundi, (ii) la subvention des engrais, (iii) l'aménagement et la délimitation des terres rizicoles contre les phénomènes d'urbanisation anarchique, (iv) l'installation des rizeries et (v) la construction des hangars de stockage.

Bien que la production rizicole ait augmenté au taux de 124% entre 2012 et 2019 ; le pays a importé 16 961 tonnes de riz usiné en 2019, soit 12 % de la production nationale (ENAB, 2019). Les importations ont connu une faible réduction de 7% durant cette période, soit de 18.250 tonnes en 2012 à 16 961 tonnes de riz en 2019.

Les principaux défis constatés dans la mise en œuvre de l'ancienne stratégie de 2014 étaient essentiellement des insuffisances en termes de financement, d'encadrement des producteurs, de coordination des Partenaires au Développement intervenant dans la filière riz et l'absence d'un plan opérationnel de mise en œuvre. Ainsi, afin d'être en adéquation avec les orientations du PND 2018-2027 à travers les Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) et l'objectif du Gouvernement matérialisé par le slogan « **Que chaque bouche ait à manger et que chaque poche ait de l'argent** » ; il est impératif de mettre en place une nouvelle stratégie.

La Stratégie Nationale de Développement de la Filière Riz 2025-2032 du Burundi est une initiative du Gouvernement et constitue une valeur ajoutée dans le développement socio-économique du pays. Elle s'inscrit dans les différents Plans et Programmes élaborés dans le cadre des politiques de développement agricole et en référence à :

- L'Objectif de Développement Durable 2 (ODD2) « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » et l'Objectif de Développement Durable 6 (ODD 6) « **Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable dans tous ses axes** » ;
- La Vision Burundi 2025 qui place le secteur agricole parmi les piliers centraux qui doivent contribuer à accroître la productivité et la production agricole et en assurer la transformation et la commercialisation ;

- Le Plan National de Développement (PND) 2018-2027 du Burundi, plaçant l'agriculture au premier rang des secteurs porteurs de croissance et prévoyant des actions en vue d'une agriculture intensive et modernisée pour assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et promouvoir l'agriculture de marché. Il prévoit également l'exploitation optimale des secteurs de transformation structurelle de l'économie et le développement des infrastructures ;
- La Stratégie Agricole Nationale (SAN) 2016-2025 qui vise dans ses différents axes stratégiques : (i) l'accroissement durable de la production agricole, de l'élevage, des pêches et la protection du patrimoine foncier, (ii) la promotion des filières de l'agrobusiness et la facilitation de l'accès aux marchés au niveau national et sous régional, et (iii) le renforcement institutionnel et systémique des capacités des acteurs du secteur ;
- Le PNIA adopté en 2018 à travers ses trois programmes que sont : (i) l'intensification durable des productions, l'amélioration de la nutrition et la protection du patrimoine foncier, (ii) le développement de la transformation et de la commercialisation des productions, et (iii) le développement des capacités des acteurs publics et privés du secteur agricole. Ce dernier programme est le cadre d'opérationnalisation de tous les investissements nécessaires à la mise en œuvre des stratégies sous-sectorielles ;
- Le Document de Politique Environnementale, Agricole et d'Elevage (DOPEAE) 2020-2027, adopté en 2020, a introduit des innovations dans les domaines suivants : (i) recherche, (ii) protection du patrimoine foncier, (iii) intensification de la production agricole, animale et halieutique, (iv) valorisation de la production et (v) protection de l'environnement.

Pour parvenir à la satisfaction des besoins nationaux et dégager un surplus pour l'exportation, certains défis notamment ceux liés aux problèmes : (a) de la maîtrise de l'eau (b) d'intrants performants, (c) d'aménagements, (d) d'extension de la salinité des sols, (e) d'insuffisance de technologies modernes, (f) de financements, (g) de changements climatiques, (h) d'existence de maladies et ravageurs doivent être relevés. Des efforts doivent être fournis pour le développement de la filière riz afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire et envisager l'exportation. La Stratégie Nationale de Développement de la Filière Riz au Burundi (SNDFR-B) 2025-2032, permettra d'augmenter la production avec une maîtrise des coûts de production pour couvrir les besoins directs d'autoconsommation, constituer le stock de sécurité alimentaire, valoriser les produits et sous-produits en réduisant les pertes post récolte, et enfin optimiser les revenus de toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur.

2. METHODOLOGIE

Pour élaborer la Stratégie Nationale de Développement de la Filière Riz au Burundi 2025-2032 (SNDFR-B), la méthodologie suivante a été utilisée :

- ✓ Définition des termes de référence par une équipe d'experts multisectoriels ;
- ✓ Formulation de la nouvelle stratégie par cette équipe élargie à d'autres experts.

Ensuite, le travail de formulation s'est déroulé pendant une période de deux mois avec les étapes ci-après :

- ✓ Elaboration d'un plan de travail avec spécification des activités des sous-équipes ;
- ✓ Collecte des données sur terrain par les BPEAEs à l'aide d'une fiche (Annexe 3) ;
- ✓ Consultations avec les parties prenantes (producteurs individuels, coopératives de producteurs, services d'encadrement, commerçants et partenaires au développement) ;
- ✓ Revue de la stratégie de 2014 en évaluant l'objectif global et ses cinq axes stratégiques ;
- ✓ Revue de la documentation existante ;
- ✓ Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière riz au Burundi
- ✓ Analyse et compilation des données ;
- ✓ Formulation de la première version de la nouvelle stratégie ;
- ✓ Validation technique de la première version commentée par la CARD ;
- ✓ Atelier de pré-validation par les différentes Directions Générales et les Directions de l'administration centrale et déconcentrée du MINEAGRIE ;
- ✓ Atelier national de validation de la stratégie par tous les acteurs de la filière ;
- ✓ Approbation officielle par le Conseil des Ministres.

3. REVUE DE LA STRATEGIE RIZ 2014-2020

3.1. Résultats atteints

La stratégie de 2014 n'a pas été formellement évaluée mais la filière rizicole a fait l'objet de l'analyse de ses forces, faiblesses, menaces et opportunités par l'équipe d'experts multisectoriels chargée de la rédaction de la nouvelle stratégie. Ce faisant, cette analyse a permis de dégager des constats comme base d'élaboration de la nouvelle stratégie. Les différents constats ont été dégagés par axe stratégique :

- 1°. **Organisation des riziculteurs** : de bons résultats ont été atteints, notamment en termes : (a) d'organisation aussi bien des riziculteurs en coopératives, (b) de facilitation de l'accès des riziculteurs aux intrants et aux équipements agricoles, et (c) d'amélioration de l'inclusion financière en facilitant l'accès aux crédits agricoles,
- 2°. **Aménagement des périmètres rizicoles et la maîtrise de l'eau** : Cet axe a connu les résultats suivants : (a) la construction des barrages d'irrigation, (b) l'extension des superficies aménagées, (c) l'organisation des usagers des marais pour la gestion de l'eau, (d) l'entretien et la réhabilitation des infrastructures existantes.
Cependant, les résultats atteints sont de loin inférieurs aux besoins des superficies à aménager et les efforts doivent être fournis pour renforcer ce secteur dans la nouvelle stratégie.
- 3°. **Intensification de la production** : les résultats atteints montrent que le pays a enregistré une augmentation de la production de 124%. Cette augmentation a entraîné une réduction des importations qui sont passées de 18 250 tonnes en 2012 à 16 961 tonnes de riz importés en 2019 soit une réduction de 7% des importations (ENAB 2012-2019). Cet axe sera aussi renforcé dans la nouvelle stratégie à travers la mise en place des centres de rayonnement pour le riz afin de dégager le surplus pour le marché.
- 4°. **Appui à la transformation et à la commercialisation** : Les résultats issus de cet axe sont notamment : (i) la construction des hangars de stockage et des aires de séchage, (ii) l'installation de cinq unités de transformation par un projet du FIDA, (iii) l'organisation du marché d'écoulement de la production avec l'implication des coopératives et des institutions de micro finance.
- 5°. **Mise en place d'un cadre institutionnel cohérent et opérationnel** : les résultats de cet axe montrent que la SRDI en tant que structure institutionnelle a joué un grand rôle dans l'intensification de la production du riz dans la plaine de l'Imbo.

Même si des résultats encourageants (Certification des semences sur base des normes édictées, aménagements des terres rizicoles, mise au point et homologation de nouvelles variétés, mise en place de 5 unités modernes de transformation) ont été enregistrés, des défis persistent. Les principaux défis sont notamment : (i) l'insuffisance des semences de bonne qualité, (ii) la faible maîtrise de l'eau due à l'insuffisance des infrastructures d'irrigation, (iii) le phénomène du changement climatique dont les inondations ayant entraîné la démolition des infrastructures d'irrigation et la sécheresse et qui a débouché sur l'insuffisance d'eau, (iv) l'insuffisance des financements alloués à la recherche et à la vulgarisation sur le riz et (v) la faible mécanisation au niveau de toute la chaîne de valeur riz.

3.2. Circuits actuels de commercialisation du riz

La commercialisation concerne le riz paddy, le riz blanc, les coproduits et les sous-produits. Contrairement au riz importé, le riz produit localement est commercialisé dans la plupart des cas sans respect de normes appropriées, sans emballages adéquats et sans une marque donnée. Les principaux circuits de commercialisation du riz au Burundi sont :

- **Pour le riz Paddy**

Les producteurs et les coopératives vendent le riz paddy directement aux consommateurs, aux promoteurs d'unités de décorticage et aux commerçants collecteurs. Les commerçants collecteurs vendent le paddy aux transformateurs, aux détaillants et/ou aux consommateurs.

- **Pour le Riz blanc local**

La commercialisation du riz au Burundi se fait comme suit :

- ✓ Les producteurs, les transformateurs et les coopératives vendent aux grossistes, détaillants, consommateurs et autres organisations qui en expriment les besoins ;
- ✓ Les transformateurs vendent leurs produits aux grossistes, aux détaillants et/ou aux consommateurs ;
- ✓ Les collecteurs et les grossistes vendent le riz blanc aux grossistes de niveau supérieur, aux détaillants ou aux consommateurs ;
- ✓ Les détaillants vendent directement aux consommateurs ;
- ✓ Le riz blanc importé est vendu aux grossistes qui le livrent aux semi-grossistes et ces derniers vendent aux détaillants et/ou aux consommateurs.

La **figure 1** montre la représentation schématique du circuit de commercialisation actuel aussi bien pour le riz paddy que pour le riz blanc au Burundi.

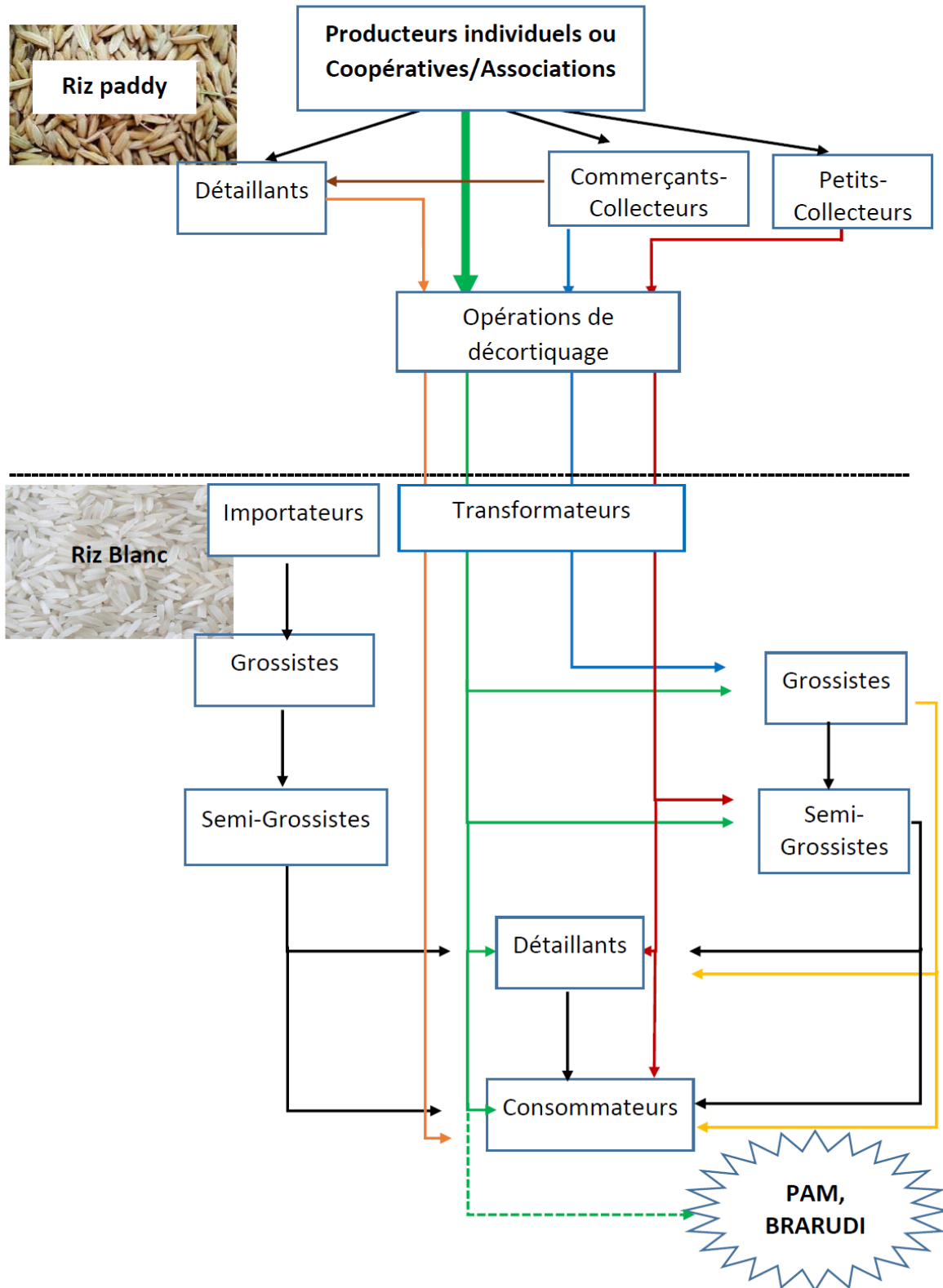


Figure 1 : Circuits actuels de commercialisation du riz au Burundi

3.3. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière riz au Burundi

La formulation de la nouvelle stratégie à partir de l'analyse de la mise en œuvre de la précédente stratégie, a permis de dégager les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la filière riz au Burundi (Tableau 1).

Tableau 1 : Analyse SWOT de la filière riz au Burundi

(a) Au niveau de la recherche

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence des institutions de recherche sur le riz (ISABU, IRRI et Universités) ; ✓ Partenariat scientifique national, régional et international ; ✓ Existence du Catalogue National des Espèces et Variétés régulièrement actualisé 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible financement de la recherche ; ✓ Insuffisance d'équipements de laboratoire dédiés à la riziculture ; ✓ Faible motivation des chercheurs ; ✓ Faible liaison entre la recherche et les services techniques de vulgarisation.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diversité du patrimoine génétique ; ✓ Personnel qualifié ✓ Terres potentiellement rizicoles ✓ Diverses sources d'eau d'irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prolifération des maladies et ravageurs ; ✓ Changements climatiques ; ✓ Fuite des cerveaux

(b) Au niveau de la production

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence du personnel qualifié ; ✓ Existence de terres potentiellement rizicoles ; ✓ Disponibilité de la ressource en eau pour l'irrigation ; ✓ Existence d'infrastructures d'irrigation ; ✓ Producteurs rizicoles organisés en coopératives pour les périmètres et marais aménagés ✓ Entrepreneurs semenciers professionnels émergents ; ✓ Existence d'une fiche technique harmonisée sur la riziculture (de la production jusqu'au stockage du paddy). ✓ Existence du programme de subvention des engrais ; ✓ Services d'encadrement décentralisés jusqu'au niveau colline ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible valorisation de terres potentiellement rizicoles à la suite de l'insuffisance de financement ; ✓ Insuffisance de l'offre en eau d'irrigation par rapport à la demande dans les périmètres irrigués ; ✓ Mauvais état des infrastructures d'irrigation ✓ Insuffisances des capacités humaines et financières des services d'encadrement et de vulgarisation ; ✓ Faible motivation du personnel ✓ Faible utilisation des intrants de bonne qualité (semences sélectionnées, engrais chimiques et produits phytosanitaires). ✓ Multiplicité des approches de vulgarisation ; ✓ Insuffisance d'informations statistiques fiables sur la production ;

- ✓ Service de contrôle et de certification des semences ;
- ✓ Main d'œuvre disponible ;
- ✓ Dynamisme féminin ;

- ✓ Faible organisation et fonctionnement des coopératives rizicoles ;
- ✓ Manque d'assurance agricole ;
- ✓ Faible disponibilité des équipements de conditionnement et d'emballage adaptés au riz paddy ;

Opportunités

- ✓ Marché d'écoulement disponible ;
- ✓ Existence des institutions financières octroyant des crédits ;
- ✓ Engagement du Gouvernement dans l'appui et l'accompagnement des coopératives ;
- ✓ Présence de partenaires appuyant les différents maillons de la filière.

Menaces

- ✓ Pression démographique ;
- ✓ Affectation des terres potentiellement rizicoles à des fins non agricoles ;
- ✓ Changements climatiques ;
- ✓ Prolifération des maladies et ravageurs ;
- ✓ Dégradation et salinité des terres ;
- ✓ Pollution de l'eau.

(c) Au niveau des opérations post récolte

Forces

- ✓ Main d'œuvre disponible ;
- ✓ Acteurs rizicoles organisés en coopératives ;
- ✓ Existence de quelques infrastructures de stockage et de séchage ;
- ✓ Disponibilité du paddy à décortiquer ;
- ✓ Existence de six unités modernes de transformation dont deux appartenant aux privés ;
- ✓ Dynamisme féminin.

Faiblesses

- ✓ Qualité moyenne du riz produit ;
- ✓ Technologies modernes moins utilisées ;
- ✓ Insuffisance des infrastructures de stockage et de séchage ;
- ✓ Faible capacité de maintenance des unités de transformation ;
- ✓ Faible promotion de l'électrification rurale et des sources d'énergies alternatives et renouvelables ;
- ✓ Insuffisance d'informations statistiques fiables sur les pertes post-récolte ;
- ✓ Faible disponibilité des équipements de conditionnement et d'emballage adaptés au riz transformé.

Opportunités

- ✓ Intérêt du Gouvernement et des Partenaires au développement pour le maillon transformation.

Menaces

- ✓ Mauvais état des infrastructures de transport ;
- ✓ Prolifération des ravageurs de stocks.

(d) Au niveau de la Commercialisation

Forces

Faiblesses

- ✓ Acteurs rizicoles organisés en coopératives ;
- ✓ Existence de quelques infrastructures et équipements de stockage ;
- ✓ Disponibilité du riz et valorisation de ses sous-produits ;
- ✓ Existence du Bureau Burundais de Normalisation et de contrôle de la qualité avec l'Existence d'un référentiel des normes sur le riz au BBN
- ✓ Implication effective des femmes.

- ✓ Absence d'une plateforme nationale regroupant les acteurs impliqués dans la commercialisation du riz ;
- ✓ Faible capacité en stratégie de commercialisation ;
- ✓ Insuffisance de normes applicables au riz ;
- ✓ Insuffisance de moyens techniques et humains du Bureau Burundais de Normalisation et de contrôle de la qualité (BBN) ;
- ✓ Concurrence du riz importé ;
- ✓ Non fonctionnement du système d'information sur les prix qui sont instables ;
- ✓ Enclavement de certaines zones rizicoles ;
- ✓ Insuffisance d'informations statistiques fiables sur les quantités commercialisées
- ✓ Insuffisance dans l'accompagnement par la chambre de commerce des acteurs ;
- ✓ Non étiquetage et marquage des variétés locales aromatisées considérées comme importées par les commerçants spéculateurs.

Opportunités

- ✓ Existence de partenaires appuyant la filière riz ;
- ✓ Mise au point des variétés aromatiques préférées des consommateurs ;
- ✓ Existence du système de Warrantage ;
- ✓ Existence d'un marché d'écoulement (Demande du riz au niveau national et international en forte croissance).

Menaces

- ✓ Préférence du riz importé par rapport au riz local aromatique ;
- ✓ Mauvais état des infrastructures de transport ;
- ✓ Forte concurrence du riz produit localement avec le riz importé

3.4. Leçons apprises

Les leçons apprises sont les suivantes :

- i. En matière d'organisation des riziculteurs, il y a toujours un besoin d'infrastructures de stockage à proximité des marais aménagés et leur gestion doit être confiée aux coopératives existantes et aux nouvelles coopératives selon le modèle des organisations œuvrant dans les périmètres de la SRDI. Ces dernières devront être appuyées en équipements modernes et renforcées sur la gestion des coopératives et de ces équipements ainsi que sur la constitution des capitaux propres. Le système de Warrantage a permis la valorisation de la production rizicole stockée et mise sur le marché aux meilleurs prix. Il est alors nécessaire de l'étendre en l'accompagnant de séances (a) de renforcement des capacités sur

l'évaluation des coûts de production pour fixer le prix de vente et (b) de sensibilisation des riziculteurs sur les avantages de l'adhésion aux coopératives. Les coopératives jouant le rôle d'organisme stockeur, ont besoin d'être renforcées sur le plan organisationnel et de manière harmonisée.

- ii. Au niveau de l'aménagement des périmètres rizicoles et de la maîtrise de l'eau, 13 875,73 ha ont été aménagés sur un objectif de 25 000 ha. Malgré ces efforts, il y a toujours des besoins en matière d'aménagement couplés à la protection des bassins versants et la mise en place de structures opérationnelles de gestion et d'entretien de ces périmètres.
- iii. Une intensification de la production rizicole avait été planifiée mais le rendement moyen (4,01 tonnes/ha) reste très bas par rapport au potentiel des variétés en diffusion (de 5 à 7 tonnes/ha). Il faut donc des efforts supplémentaires, notamment en matière de disponibilité des intrants de qualité et leur utilisation à grande échelle à travers la subvention et la promotion de la mécanisation par la mise en commun des terres. Pour parvenir à une intensification de la production rizicole et dégager un surplus pour l'exportation, les technologies de production doivent être adaptées et comme indiqué plus haut, accompagnées par le renforcement des capacités des acteurs ;
- iv. La vision de la stratégie de 2014 était de conquérir le marché par un produit de qualité. Il a été constaté une qualité moyenne qui a fait gagner des parts de marché au riz local car ce dernier comparé au riz importé de la Tanzanie est plus compétitif (INSBU 2022, Tableau 2). Néanmoins deux contraintes ont été enregistrées : (i) des coûts de production élevés et (ii) la qualité qui pourrait être améliorée avec l'utilisation de variétés à haute valeur ajoutée (longueur du grain et sa qualité aromatique) et des technologies modernes post-récolte.

Pour ce faire, l'accent doit notamment être mis sur (i) la maîtrise des coûts de production en vue de leur réduction et (ii) la qualité du produit. Il est important de noter que les déterminants de la compétitivité sont en plus du prix, (a) la qualité, (b) la maîtrise des coûts de production, (c) l'augmentation de la productivité, (d) la stabilité des approvisionnements, (e) la présentation physique du produit (emballage et étiquetage) et (f) les avantages intrinsèques du riz local comme ses caractéristiques organoleptiques. La mise en place autour des périmètres rizicoles, des infrastructures et des équipements de séchage, de vannage et de transformation modernes et adaptés est une solution pour l'amélioration de la qualité du riz local. Le but ultime est de diversifier et de valoriser les produits, les dérivés et les sous-produits du riz afin de répondre aux besoins des consommateurs tant locaux que régionaux ;

- v. La stratégie de 2014 qui avait comme objectif d'organiser la filière riz, avait prévu la mise en place d'un Comité National Riz pour la coordination de la filière rizicole au Burundi qui n'a pas été opérationnel. En conséquence, la nouvelle stratégie propose la mise en place d'un « Office National de Développement de la Filière Riz au Burundi (ONDFR) ». Les missions de l'office seront définies par décret.

Tableau 2: Prix mensuels du riz blanc local et importé de novembre 2021 à novembre 2022

Type de riz	Prix Moyen National par kg (Fbu)
Riz blanc local à grains longs	2 676
Riz blanc local à grains courts	2 447
Riz blanc long grains importé de la Tanzanie	2 907

4. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ 2025-2032

4.1. Vision de la stratégie SNDFR-B 2025-2032

La vision de cette nouvelle stratégie (SNDFR-B 2025-2032) est de produire de manière compétitive, rentable et durable du riz en quantité et qualité pour satisfaire les besoins nationaux et d'exporter le surplus de production.

4.2. Objectifs et résultats attendus de la stratégie SNDFR-B 2025-2032

4.2.1. Objectif global

L'objectif global de cette stratégie est de doubler la production de riz par l'intensification par la maîtrise des facteurs de production, la valorisation de la production sur toute la chaîne de valeur et la promotion de la commercialisation au niveau national, régional et international.

4.2.2. Objectifs spécifiques

Pour atteindre cet objectif global, la présente stratégie vise les cinq (5) objectifs spécifiques suivants :

- ✓ Entretien et réhabiliter les marais et périmètres irrigués et aménager de façon intégrée les terres potentielles pour la culture du riz ;
- ✓ Promouvoir les technologies modernes de conduite de la riziculture à travers l'approche centres de rayonnement dans les marais et dans les périmètres irrigués;
- ✓ Faire la promotion du riz local et de ses dérivés, en termes de normes de qualité, d'emballage, de système d'étiquetage et de traçabilité pour la commercialisation du riz au niveau national, régional et international ;
- ✓ Renforcer le cadre légal et institutionnel, notamment avec la création d'un Office National de Développement de la filière Riz (ONDFR) ;
- ✓ Consolider et étendre le mouvement coopératif.

4.2.3. Zones potentiellement rizicoles du Burundi

4.2.3.1. Zones potentiellement rizicoles du Burundi

Les zones potentiellement rizicoles sont : (i) la plaine de l'Imbo, (ii) les dépressions du Moso et de Bugesera et (iii) les plateaux centraux (**Figure 2, Source : IGEBU, 2023**).

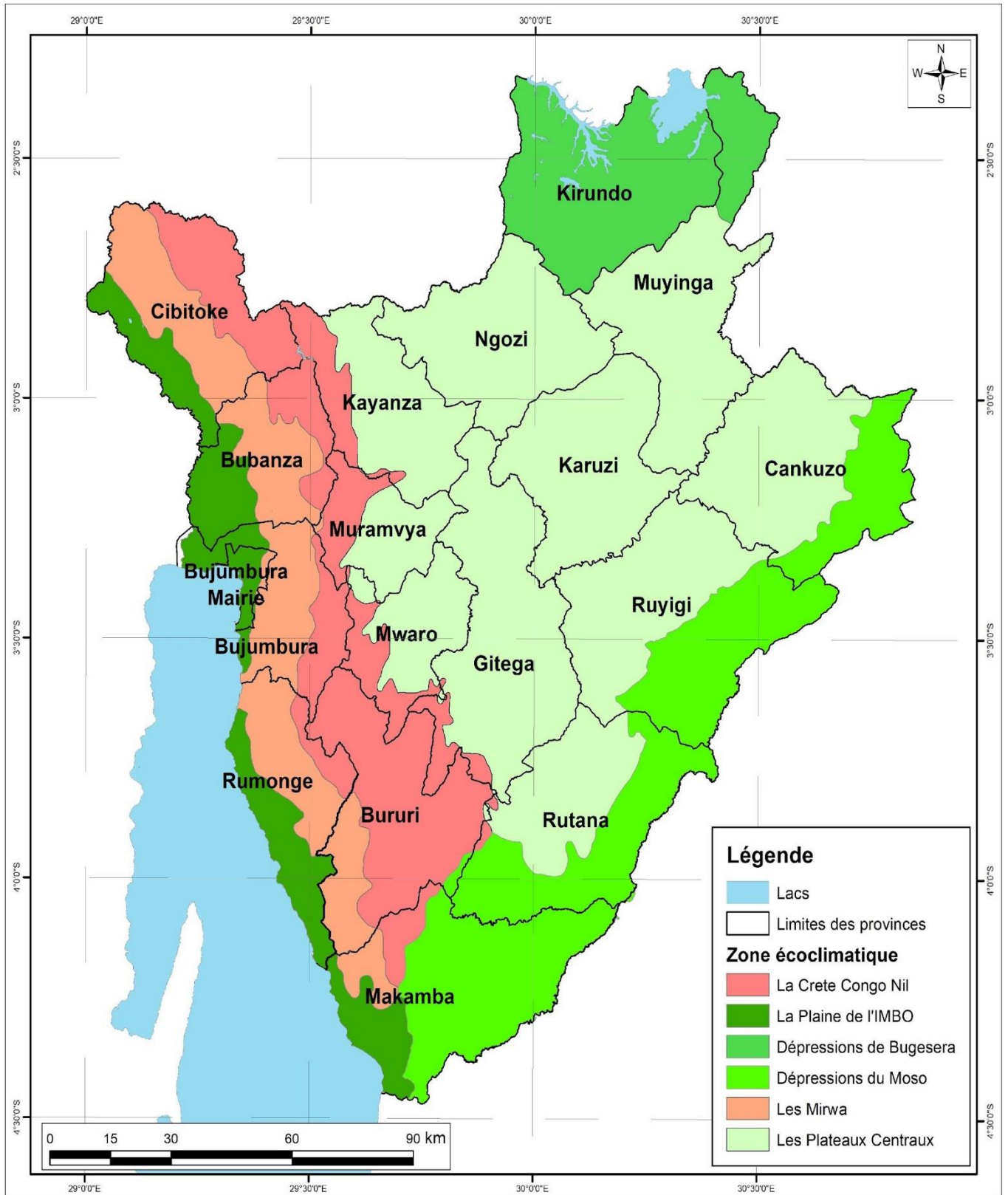


Figure 2 : Zones potentiellement rizicoles du Burundi

4. 2. 3. 2. Superficies rizicoles disponibles

En 2020, la superficie totale des terres rizicoles aménagées était de **42 043** ha tandis que celle des terres potentiellement rizicoles et aménageables était de 107 988 ha (**Tableau 3**).

Tableau 3: Superficies des marais et des périmètres rizicoles

Province	Superficie totale (ha)	Superficie aménageable (ha)	Superficie aménagée (ha)	Superficie non aménagée (ha)
BUBANZA	16 102,5	15 297,4	9 977,5	5 319,9
BUJUMBURA	3 726,1	3 539,8	2 889,2	650,6
CANKUZO	11 365,9	11 111,6	3 901,5	7 210,1
CIBITOKÉ	12 340,1	11 736,7	4 799,4	6 937,3
GITEGA	5 420,9	5 229,4	1 553,0	3 676,4
KARUSI	5 388,8	5 307,6	1 751,7	3 555,9
KAYANZA	4 624,2	4 505,1	2 337,0	2 168,1
KIRUNDO	12 832,0	12 701,5	1 330,0	11 371,5
MAKAMBA	4 794,4	4 756,2	994,8	3 761,4
MURAMVYA	389,6	358,4	287,0	71,4
MUYINGA	8 819,1	8 747,4	1 140,6	7 606,8
NGOZI	6 466,9	6 418,0	3 737,7	2 680,3
RUMONGE	2 562,0	1 832,0	100,0	1 732,0
RUTANA	7 725,2	7 597,5	4 628,2	2 969,3
RUYIGI	4 570,1	4 473,5	2 409,3	2 064,2
Total	107 127,9	103 612,1	41 836,9	61 775,2

Source : Données des DGPATI-PPF, 2021

Ces données sont des mesures prises pour tous les marais et plaines des régions potentiellement rizicoles sans toutefois considérer d'autres paramètres comme la structure du sol, les potentialités d'irrigation et le phénomène de la salinité.

L'étude réalisée par l'IRRI en 2020 dans la plaine de l'Imbo a montré qu'il y a une superficie réelle rizicole de 13 434 ha et 68 115 ha potentiellement rizicole. La même étude permet de constater qu'il y a parmi ces terres, des superficies non rizicoles pour leurs caractéristiques pédologiques, topographiques et hydriques. **Une étude similaire est nécessaire dans les autres régions rizicoles pour déterminer les superficies réelles et potentiellement rizicoles.**

4. 3. Résultats attendus

Pour donner suite à l'analyse des problèmes et dans l'optique de mettre en œuvre le PND 2018-2027, il s'est avéré nécessaire de cibler l'intervention de la SNDFR-B sur les sept (7) années autour de cinq (5) axes stratégiques :

- 1°. Entretien, réhabilitation des infrastructures d'irrigation et aménagement de façon intégrée des terres potentielles pour la culture du riz ;
- 2°. Promotion des technologies modernes de conduite de la riziculture à travers l'approche centres de rayonnement du riz dans les marais et dans les périmètres irrigués;
- 3°. Valorisation de la production du riz et de ses dérivés et compétitivité du riz local ;
- 4°. Renforcement du cadre légal et institutionnel, notamment avec la création d'un Office National de Développement de la filière Riz (ONDFR) ; et
- 5°. Consolider et étendre le mouvement coopératif.

Toutes les activités prévues dans ces axes seront exécutées dans les zones rizicoles comme le montre le **tableau 3** et la **figure 2** et sont groupés dans des orientations stratégiques.

La mise en œuvre de cette stratégie permettra d'atteindre les résultats globaux suivants d'ici sept ans :

- ✓ 100% des marais et périmètres aménagés sont entretenus, 18 314 ha réhabilités, et 60% des marais potentiellement rizicoles et non exploités sont aménagés ;
- ✓ 80% de la superficie des terres rizicoles sont des centres de rayonnement²;
- ✓ 80% des riziculteurs utilisent les technologies de production modernes ;
- ✓ 5 hangars régionaux, 3 usines modernes de transformation dotée d'équipements de contrôle de qualité, 10 mini-rizeries ;
- ✓ Un plan de promotion (Marque/Branding, Normes de qualité, emballages, système d'étiquetage et traçabilité, etc.) du riz au niveau national, régional et international est développé ;
- ✓ Un cadre institutionnel dédié à la filière riz est mis en place (création d'un Office National de Développement de la Filière Riz fonctionnel et d'un Fonds National Riz pour la construction, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures) ;
- ✓ Un cadre légal favorable à la riziculture est opérationnel (révision de la législation foncière et décrets d'application y afférents) ; et
- ✓ Le mouvement coopératif est consolidé, étendu et entraîne la création d'une confédération regroupant toutes les coopératives rizicoles.

² Les centres de rayonnement sont les zones rizicoles caractérisées essentiellement par 4 facteurs : (i) mise en commun des terres d'au moins 5 ha exploités de façon moderne, (ii) utilisation d'intrants de qualité et d'équipements modernes, (iii) organisation des riziculteurs en coopératives, (iv) encadrement de proximité.

4.3.1. Orientation stratégique 1: Appui à l'accroissement de la production

Axe stratégique 1 : Entretenir et réhabiliter les marais et les périmètres irrigués et aménager de façon intégrée les terres potentielles pour la culture du riz

La présente stratégie met un accent sur l'entretien, la réhabilitation et l'aménagement des marais et des périmètres potentiellement rizicoles. Cette activité est couplée à la protection du patrimoine foncier par l'aménagement intégral des bassins versants.

(a) . Entretien et réhabilitation des marais et des périmètres rizicoles aménagés

L'entretien des barrages, des canaux tête morte, des canaux principaux et des drains collecteurs est coordonné par l'ONDFR sous l'appui du Gouvernement et des Partenaires au développement.

Quant aux canaux secondaires et tertiaires, ils sont entretenus par les riziculteurs regroupés en coopératives. Pour rendre opérationnel l'entretien des infrastructures, un Fonds National Riz de gestion des ouvrages hydro-agricoles doit être mis en place. Ce fonds sera alimenté par le secteur public, privé et les Partenaires au développement. Il sera géré par l'Office National de Développement de la Filière Riz au Burundi (ONDFR).

Dans le cadre de la présente stratégie et en fonction du plan de sa mise en œuvre pour une période de sept (7) ans, 18 314 ha seront réhabilités comme le montre le tableau 4. Il faut noter qu'actuellement, les données disponibles sont relatives aux superficies déjà aménagées (42 043 ha). Parmi ces superficies, il y a à la fois des ouvrages en bon état et d'autres en mauvais état nécessitant une réhabilitation. Cependant, les ouvrages en mauvais état n'ont pas encore été identifiés. C'est pourquoi la Stratégie a pris comme hypothèse en matière de réhabilitation 43,56% des superficies aménagées soit 18 314 ha à la fin de la stratégie (Tableau4).

Tableau 4: Prévisions des superficies des marais et des périmètres irrigués à réhabiliter

Année	Superficie à réhabiliter (ha) sur 42 043 ha aménagée	Taux annuel de réhabilitation attendu (%)
Année 1	0	0,00
Année 2	2 000	4,76
Année 3	2 400	5,71
Année 4	2 800	6,66
Année 5	3 200	7,61
Année 6	5 800	13,80
Année 7	2 114	5,03
Total	18 314	43,56

(b) Aménagement³ des marais et des périmètres rizicoles

Pour augmenter significativement la production rizicole, la disponibilité optimale de l'eau est indispensable. A cette fin, les marais et les périmètres potentiellement rizicoles devront être aménagés avec des barrages de retenue d'eau. Cet aménagement commence par les zones disposant d'études techniques de faisabilité et les zones potentiellement rizicoles (107 988 ha) répondant aux critères des centres de rayonnement. Le **tableau 5** montre que sur une période de sept (7) ans, 37 376 ha⁴ seront aménagés.

Tableau 5: Prévisions des superficies des marais et des périmètres rizicoles à aménager

Année	Superficie à aménager (ha) sur 107 988 ha à potentialité rizicole	Taux annuel d'aménagement attendu (%)
Année 1	-	0,00
Année 2	2 000.	1,85
Année 3	6 030	5,58
Année 4	7 000	6,48
Année 5	8 000	7,41
Année 6	8 000	7,41
Année 7	6 346	5,88
Total	37 376	34,61

(c) Aménagement des bassins versants

L'aménagement des bassins-versants par l'approche Gestion Intégrée des Ressources en Eau « GIRE », concernera principalement les zones à haut risque d'érosion surplombant les marais/périmètres à irriguer afin de prévenir en aval les inondations et la destruction des ouvrages hydro-agricoles. La mise en œuvre de la stratégie permettra l'aménagement de **373 763 ha⁵** des collines surplombant les marais et les périmètres rizicoles (**Tableau 6**).

³ Aménagement sous-entend maîtrise totale de l'eau.

⁴ Hypothèses retenues : (i) Superficie aménagée existante 42 042 ; 9 ha, (ii) rendement de 5 tonnes de paddy par ha, (iii) taux de transformation du paddy en riz blanc de 65%, (iv) demande nationale de 387 555 tonnes de paddy (252 000 tonnes de riz blanc) et (v) surplus de 18 542 tonnes de riz paddy (12 051 tonnes de riz blanc).

⁵ Les superficies à aménager les bassins versants sont en principe égales à 10 fois les superficies des plaines et marais à aménager

Tableau 6: Prévisions des superficies des bassins versants à aménager

Année	Superficie des bassins versants à aménager (ha)
Année 1	0
Année 2	15 000
Année 3	55 000
Année 4	65 000
Année 5	85 000
Année 6	83 763
Année 7	70 000
Total	373 763

(d) Aménagement des pistes d'accès et de desserte des zones de production

Pour faciliter l'accès aux périmètres rizicoles et au marché, cette stratégie prévoit, dans son plan, l'aménagement et l'entretien des pistes d'accès et de desserte des zones de production. Dans ce cadre, des pistes rurales d'une longueur estimée à 3 737,63 kilomètres seront aménagés. L'entretien sera effectué par les bénéficiaires tandis que des interventions ponctuelles de l'Etat sont préconisées (Tableau 7).

Tableau 7: Prévisions des longueurs des pistes d'accès et de desserte des zones de production à aménager

Année	Longueur des pistes d'accès et de desserte à aménager (Km)
Année 1	0
Année 2	350
Année 3	525
Année 4	600
Année 5	700
Année 6	800
Année 7	762,63
Total	3 737,63

Axe stratégique 2 : Promotion des technologies modernes de conduite de la riziculture à travers l'approche centre de rayonnement du riz dans les marais et dans les périmètres irrigués

Cet axe vise à mettre l'accent sur la promotion des centres de rayonnement axés sur l'intensification de la culture du riz par : (i) Respect du calendrier rizicole en fonction des zones rizicoles, (ii) mise en commun des terres d'au moins 5 ha exploités de façon moderne, (iii) utilisation d'intrants de qualité et d'équipements adaptés, (iv) organisation des riziculteurs en coopératives et (v) encadrement de proximité.

(a) Respect du calendrier rizicole

Actuellement, dans toutes les zones rizicoles du pays, la 1^{ère} saison rizicole commence du 15 Novembre au 15 Décembre. La deuxième saison commence du 15 Juin au 15 Juillet dans les régions de l'Imbo, Moso et Bugesera. Dans les marais d'altitude où il fait froid, le cycle végétatif du riz est plus long et les riziculteurs ne peuvent pas respecter le calendrier pour la deuxième saison, avec conséquence directe le chevauchement avec la première saison de l'année suivante, ce qui entraîne une perte de la production. Dans le but de corriger ce phénomène et de continuer à assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition, il est proposé la diversification des cultures par la rotation à base de riz selon les spécificités des spéculations agricoles dans les zones rizicoles de marais d'altitude pendant la saison sèche. Cette pratique contribuera également à réduire l'incidence et la sévérité des maladies et ravageurs ainsi que la restauration de la fertilité des sols. Un plan de gestion de ces rotations sera élaboré par l'ONDFR en collaboration avec les BPEAEs.

(b) Remembrement parcellaire (Mise en commun des terres)

Les périmètres rizicoles sont morcelés et exploités de façon irrationnelle à tel point qu'il est impossible de développer la filière dans cette situation. La **figure 2** montre les étapes à suivre pour la mise en commun des terres.

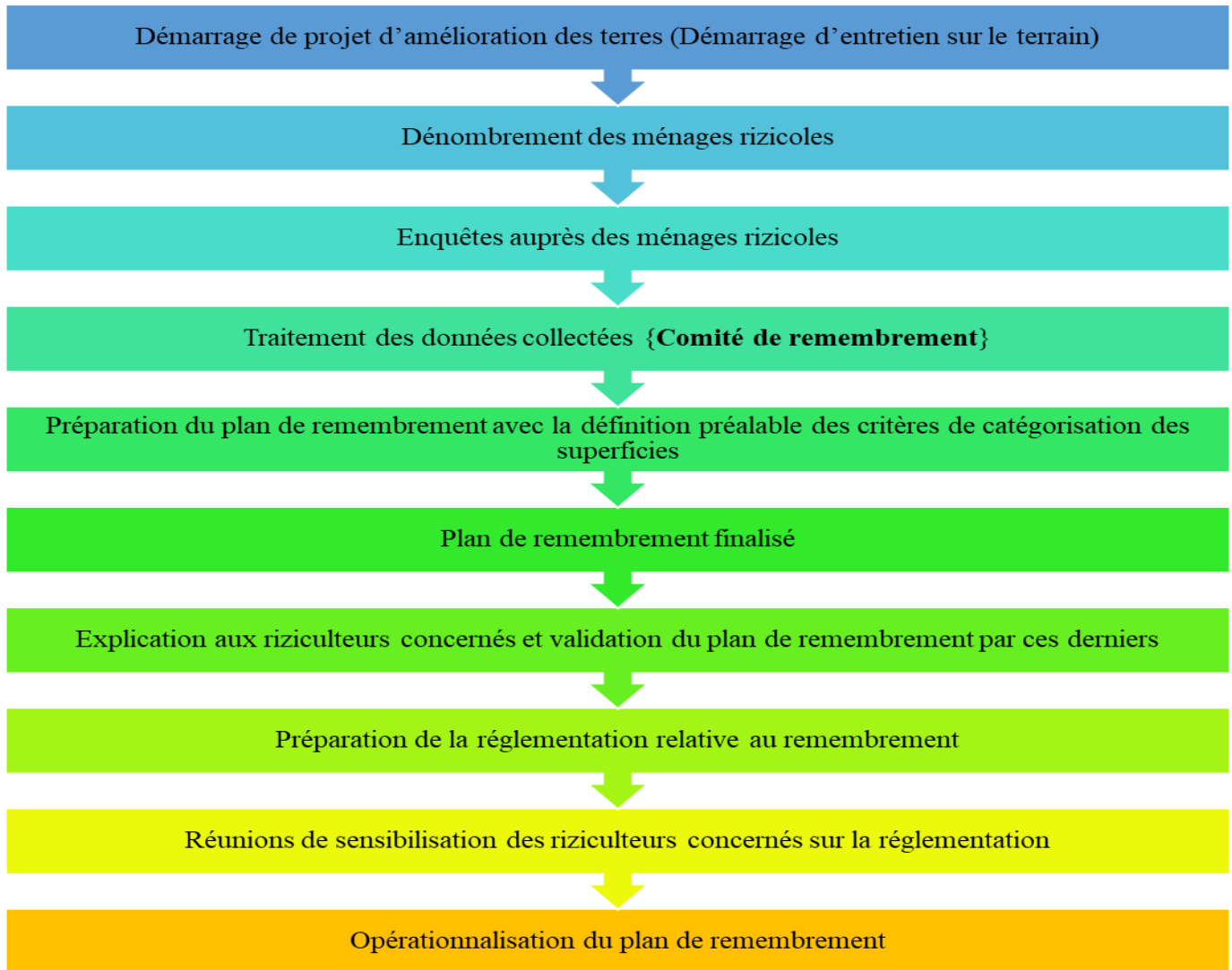


Figure 3 : Etapes proposés de mise en commun des terres rizicoles

(c) Disponibilité des intrants et équipements agricoles

❖ Disponibilité des semences

L'objectif de la Stratégie en matière de semences est d'arriver sur l'ensemble des zones de production, à rendre disponible en qualité et quantité suffisante, les semences sélectionnées des variétés adaptées aux conditions agro-écologiques du pays.

Les semences de pré-base produites à partir des semences de souches par les institutions de recherche seront multipliées par les structures publiques et privées ayant les capacités et les connaissances requises. Ces dernières vont produire les semences de la catégorie de base et certifiées pour les mettre à la disposition des riziculteurs (Figure 4).

Pour assurer la qualité des semences, les activités de contrôle et de certification seront réalisées par l'ONCCS et l'encadrement reviendra à la Direction en charge de la Promotion des Semences dont la tutelle est assurée par la Direction Générale en charge de l'Agriculture. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration du système de production, de commercialisation et d'utilisation des semences performantes à travers le Programme National de Subvention des Semences au Burundi (PNSSB).

Pour la bonne compréhension, le point de départ est de connaître la quantité des semences certifiées nécessaires pour emblaver 1 ha. Dans la fiche technique harmonisée pour la riziculture au Burundi (MINEAGRIE), il est recommandé d'apprêter 12 à 15 kg de semence pour 1 ha à repiquer. Ici, comme base de calcul, on prend 15 kg de semences certifiées par ha et un rendement de 5t/ha. Le tableau 8 montre la formule de calcul pour la prévision des quantités de semences nécessaires par catégorie et pour une superficie donnée

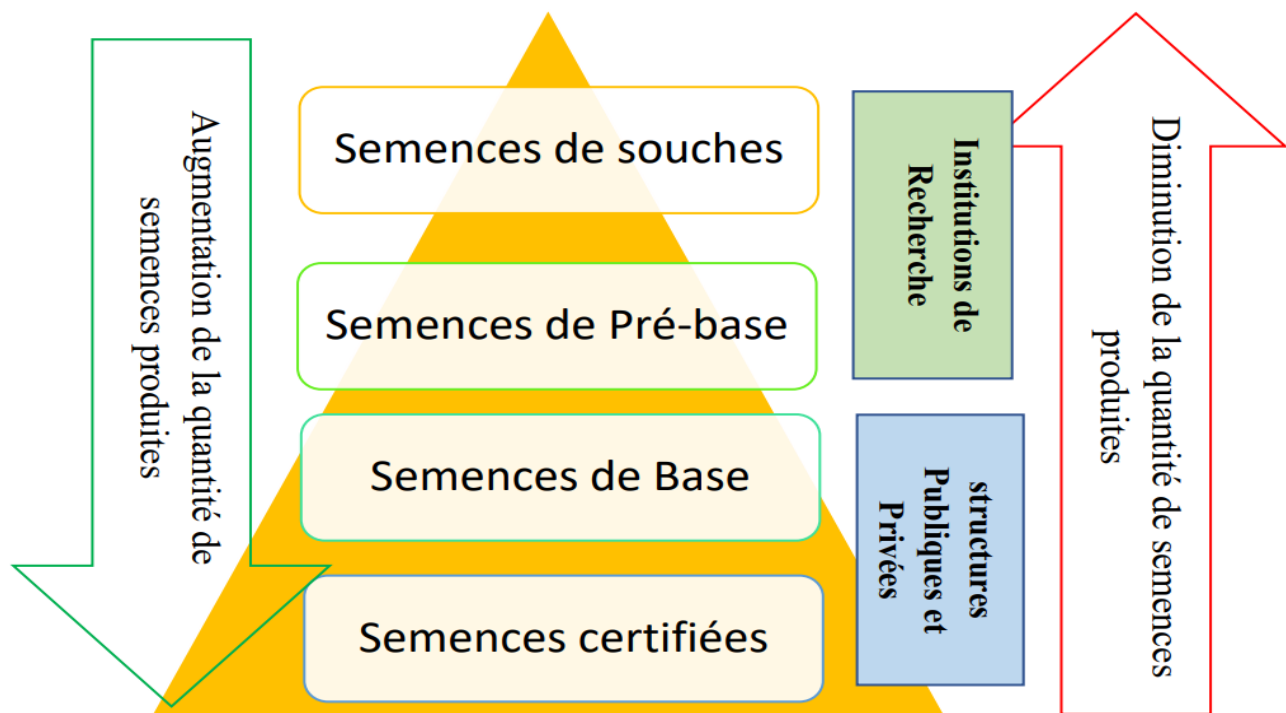
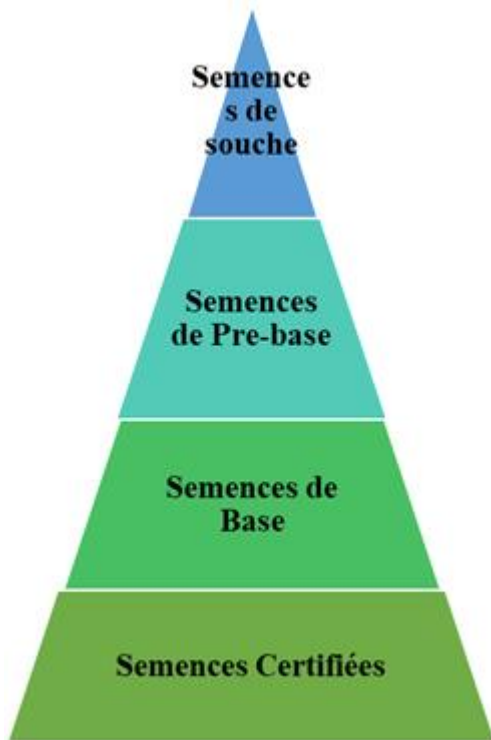


Figure 4: Schéma de production des semences de différentes catégories

Tableau 8: Prédiction des besoins en semences par superficie et par catégorie

Catégories de semences	Quantité de semences	Superficies
	$\frac{2,7 \times 10^{-8} \text{ha} \times 15\text{kg}}{1\text{ha}}$ =4,05 x 10 ⁻⁷ kg (0,000405 g)	$\frac{1\text{ha} \times 1,35\text{kg} \times 10^{-4}}{5000\text{kg/ha}}$ =2,7 x10 ⁻⁸ ha (0,00027m ²)
	$\frac{9 \times 10^{-6} \text{ha} \times 15\text{kg}}{1\text{ha}}$ =1,35 x10 ⁻⁴ kg (0,135 g)	$\frac{1\text{ha} \times 4,5\text{kg} \times 10^{-2}}{5000\text{kg/ha}}$ =9 x 10 ⁻⁶ ha (0,09m ²)
	$\frac{3 \times 10^{-3} \text{ha} \times 15\text{kg}}{1\text{ha}}$ = 4,5 x 10 ⁻² kg (45 g)	$\frac{1\text{ha} \times 15\text{kg}}{5\,000\text{kg/ha}}$ =3 x 10 ⁻³ ha (30m ²)
	15kg	1ha (10 000m ²)

❖ Disponibilité des Fertilisants

Dans l'objectif d'augmenter significativement la production rizicole, la recherche sera encouragée à travailler sur de nouvelles formules de fertilisation adaptées à la situation actuelle de la fertilité des sols. Dans tous les cas, l'utilisation des engrais chimiques sera couplée à l'usage de la fumure organique. Le Programme National de Subvention des Engrais et des amendements reste toujours nécessaire afin de faciliter l'acquisition par les riziculteurs de ces deux catégories de fertilisants.

❖ Disponibilité des produits phytosanitaires

En matière de lutte contre les maladies et ravageurs, la stratégie préconise l'intensification des actions phytosanitaires en privilégiant une gestion intégrée des maladies et ravageurs. En cas d'utilisation des pesticides, l'accent sera mis sur ceux qui polluent moins les marais et la promotion des biopesticides.

❖ Equipements agricoles

En matière d'équipement agricole, il s'agira notamment des équipements : (i) de préparation des casiers rizicoles (labour par des tracteurs, nivellement par des machines pour nivellement et mise en boue), (ii) de sarclage/hersage, (iii) de contrôle phytosanitaire, (iv) et de récolte et post-récolte (Moissonneuse-batteuse).

❖ Encadrement rapproché

Pour pouvoir atteindre l'objectif d'augmenter la production afin de satisfaire les besoins alimentaires au niveau local et avoir un surplus pour l'exportation, l'encadrement efficace des producteurs agricoles est incontournable. Cet encadrement se focalisera principalement sur l'intensification des champs rizicoles suivant l'approche centre de rayonnement. Pour réussir cet encadrement rapproché, il y aura l'évaluation périodique des performances des structures d'encadrement à la base, le transfert des innovations de la recherche en milieu rural et l'accompagnement des coopératives sur les itinéraires techniques modernes.

4.3.2. Orientation stratégique 2 : Appui à la valorisation du riz local

Axe stratégique 3 : Valorisation de la production du riz, de ses dérivés et compétitivité du riz local

(a) Améliorer les techniques de transformation, conditionnement et stockage du riz

Pour améliorer la qualité du riz, il faut abandonner les pratiques traditionnelles et évoluer vers les technologies modernes adaptées au contexte burundais pour les activités de récolte, de battage, de vannage et de transformation. En outre, il faudra établir des options de mécanisation (Vanneuses-batteuses, mini-rizeries et rizeries modernes) en promouvant comme indiqué plus haut le remembrement parcellaire à travers les centres de rayonnement de riz.

Il faut également améliorer les infrastructures de séchage, de stockage et de transport ainsi que le système d'emballage⁶ adéquat et approprié du riz blanchi. Dans le but de la protection de l'environnement humain, les nouvelles unités de transformation seront placées dans des endroits éloignés des maisons d'habitation et d'autres activités humaines.

(b) Gérer les sous-produits du riz

Dans le cadre de la protection de la santé humaine et de l'environnement, la valorisation des sous-produits du riz, leur gestion rationnelle et efficiente donnera les avantages suivants :

- ✓ Avoir de la matière organique par compostage de la paille ou par paillage pour d'autres cultures en respectant le calendrier cultural et la rotation ;
- ✓ Promouvoir des technologies de fabrication des briquettes à partir des balles ;

⁶ Transparent et qui conserve la qualité

- ✓ Faciliter le processus de cuisson de briques par utilisation des balles à la place du bois ;
- ✓ Produire des aliments de bétail destinés à l'élevage (son de riz, ensilage et paille) ;
- ✓ Servir de litière pour les animaux domestiques ;
- ✓ Avoir des substrats pour la culture des champignons ;
- ✓ Obtenir des cendres à partir des balles/coques pour l'amendement et la fertilisation des sols ;
- ✓ Générer des revenus supplémentaires issus de la vente des sous- produits fabriqués.

(c) Promouvoir les produits dérivés du riz

Dans le cadre de la promotion des produits dérivés du riz, la mise en œuvre de la SNDFR-B (2025-2032) va privilégier : (i) l'étuvage, (ii) la fabrication de farine / pâte et la transformation du riz en chips de riz et en flocons, (iii) la fabrication des biscuits, d'alcool et de vinaigre. Toutes ces activités nécessitent du savoir-faire, des infrastructures et des équipements appropriés.

(d) Faire la promotion du riz local et de ses dérivés,

A travers la mise en œuvre de cette stratégie, des activités visant la promotion en termes de normes de qualité, d'emballage, de système d'étiquetage et de traçabilité seront soutenues pour la commercialisation du riz et de ses dérivés au niveau national, régional et international.

❖ Analyse de l'offre et de la demande

Besoins nationaux :

Les besoins nationaux en riz sont de 24 kg de riz blanc / personne /an, soit 36,91 kg de riz paddy / personne / an, et 184,55 kg de riz paddy par ménage. Ainsi, pour satisfaire les besoins actuels d'environ 2 100 000 ménages burundais à raison d'une moyenne de cinq (5) personnes par ménage, il faut produire 387 555 tonnes de riz paddy, soit 252 000 tonnes de riz blanc (DOPEAE, 2020)

Offre nationale de riz:

L'offre nationale de riz paddy en 2019 était de 241 862 tonnes produites sur une superficie de 58 996 ha, soit un rendement moyen de 4,01tonnes par ha (ENAB, 2019 et rapports SRDI). Par rapport aux besoins de la population, un déficit de production de 37,59% est enregistré, soit 145 693 tonnes de riz paddy (94 700 tonnes de riz blanc).

De cette situation, il ressort que toute la production de riz dispose d'un marché local sûr. Et si rien n'est fait pour combler ce déficit, le recours aux importations va continuer.

Ce faisant, il faudrait alors emblaver 96. 647,132ha pour satisfaire les besoins nationaux à raison de 4,01tonnes de rendement moyen par ha pour les variétés locales. Pour atteindre la vision de la stratégie d'autosatisfaction et de dégager le surplus pour exportation, il faudra

emblaver 37 376.3 ha de plus avec un rendement moyen projeté de 5 tonnes par ha.

Pour développer le commerce national, régional et international du riz, il faudra plus d'efforts dans l'entretien, la réhabilitation, l'aménagement des marais et les périmètres rizicoles, ainsi que la mise à disposition de tout le paquet technologique. De tels efforts permettraient : (i) d'augmenter le rendement à 5 tonnes par hectare, (ii) de constituer un stock stratégique et (iii) de dégager un surplus pour l'exportation.

Promotion du riz local : Les mesures préalables à la promotion sont les suivantes : (i) Fixation des normes de qualité, (ii) établissement d'un système d'emballage, d'étiquetage et de traçabilité, (iii) fixation du prix standard au kilogramme par le Gouvernement via la commission mixte⁷ mise en place à cet effet, en tenant compte des coûts de production, de transport, de transformation et du prix du marché, (iv) détermination du surplus pour l'exportation.

En vue d'augmenter les parts du riz local par rapport au riz importé, une politique de promotion devrait donc être axée sur : (a) le prix en maîtrisant les coûts de production, (b) la qualité, (c) la présentation physique du produit (emballage et étiquetage) et (d) les avantages intrinsèques du riz local comme ses caractéristiques organoleptiques.

❖ Meilleur circuit de commercialisation préconisé

Dans le cadre de la présente stratégie, le schéma de commercialisation du riz préconisé (**Figure 5**) en amélioration de celui repris par la **figure 1** est le suivant :

- ✓ Collecte du riz paddy auprès des producteurs/Coopératives par les rizeries, par les grossistes et/ou ONDFR ;
- ✓ Décorticage du riz paddy au niveau des mini rizeries et des usines modernes ;
- ✓ Stockage dans des hangars appropriés ;
- ✓ Emballage du riz blanc dans des sacs appropriés et bien marqués ;
- ✓ Promotion du concept «**consommer local**»⁸ du riz local (publicité avec mise en relief des avantages du riz local).

⁷ La commission mixte est multisectorielle et est composée des représentants de la Primature, des Ministères en charge de l'Agriculture, des Finances, Commerce, de l'Intérieur et des privés.

⁸ Consommer le riz produit localement

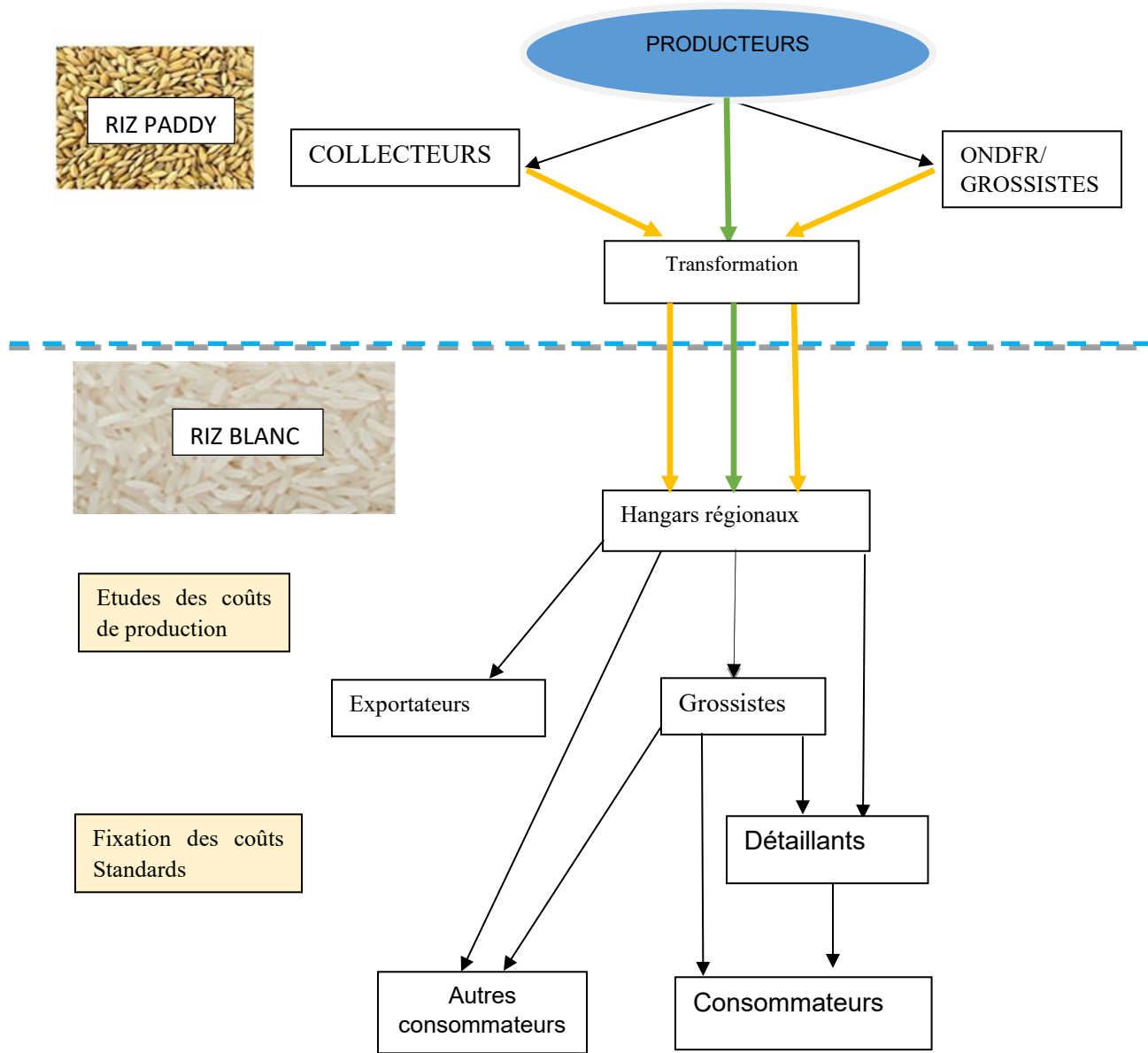


Figure 5: Meilleur circuit de commercialisation préconisé du riz dans SNDFR-B 2025-2032

Axe stratégique 4. Renforcement du cadre légal et institutionnel

Le secteur agricole bénéficie d'un appui important de divers Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) : organisations régionales et internationales, institutions financières, coopération bilatérale et multilatérale, organisations non gouvernementales, etc. Ces institutions appuient le secteur rizicole dans ses efforts de développement et de modernisation afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toute la population burundaise. Au regard de la pluralité des intervenants, il est alors nécessaire d'assurer la coordination de ces différentes parties prenantes de la filière riz.

1°. Cadre Institutionnel

(a) Rôle et missions des différents acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie

➤ Institutions de recherche

Les institutions de recherche seront invitées à mettre à disposition des variétés plus performantes résilientes aux changements climatiques, adaptées aux conditions agro-écologiques et aussi à participer en tant qu'institutions partenaires au processus de transfert effectif des innovations en milieu rural. Outre la fourniture de semences de pré-base dont la responsabilité incombe à l'ISABU, la recherche sera fortement sollicitée dans le cadre de cette stratégie pour: (i) la mise à disposition de variétés à haut rendement ayant les qualités organoleptiques et/ou nutritionnelles appropriées et d'itinéraires techniques adaptés, (ii) la détermination de la dose de fertilisants minéraux selon la situation pédologique de chaque zone agro-écologique, (iii) l'introduction de nouvelles pratiques culturales innovantes en rotation avec la riziculture, et (iv) la collecte des anciennes variétés les plus préférées pour leurs qualités agronomiques afin de les purifier, les assainir et les multiplier ainsi que les conserver. L'ISABU a aussi le devoir maintenir le germoplasme national de toutes les variétés.

➤ Centres semenciers et multiplicateurs des semences

La production des semences des catégories de base et certifiées est effectuée par des **centres semenciers** étatiques et les multiplicateurs semenciers agréés en collaboration directe avec les services techniques chargés d'assurer l'encadrement et le contrôle de qualité. Dans le but de produire les quantités de semences voulues, l'approvisionnement en semences à tous les niveaux doit se faire par précommande. Pour une disponibilité des semences certifiées, un bon nombre de multiplicateurs semenciers sera impliqué. La **figure 6** montre le schéma poursuivi jusqu'à avoir une semence au Burundi.

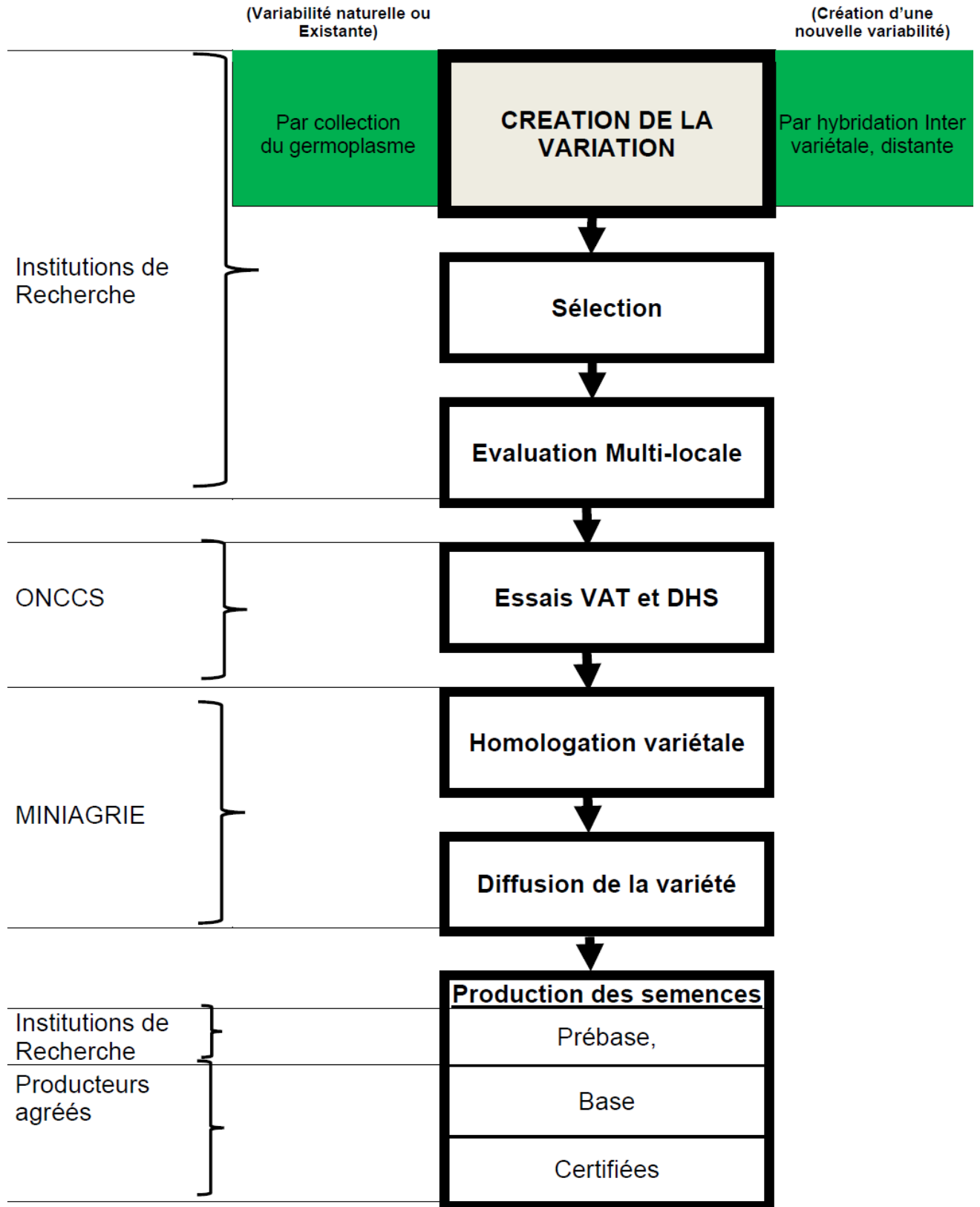


Figure 6: Schéma du processus de production des semences

➤ **Institutions impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie**

Compte tenu de leurs missions régaliennes, les services étatiques concernés sont les suivants : (i) Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (Institut des Sciences Agronomiques du Burundi, Direction Générale en charge de l'Agriculture, Office National de Contrôle et de Certification des Semences, Direction Générale en charge de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale en charge de la Planification Agricole et Office National de Développement de la Filière Riz ; (ii) Ministère en charge du Commerce (Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de Qualité et le Centre National des Technologies Agroalimentaires) et (iii) Ministère en charge des Finances, (**Tableau 9**).

Tableau 9: Rôles des institutions impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie

Institutions	Rôles
Direction Générale en charge de l'Agriculture	A travers ses différents services décentralisés, DGA va disponibiliser des intrants (Engrais, semences, produits phytosanitaires, etc) La vulgarisation et l'encadrement agricole seront assurés par son vaste réseau national. Celui-ci est structuré selon les subdivisions administratives, qui sont les provinces, les communes, les zones et les collines
Institutions de recherche	L'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), l'Université du Burundi, l'Institut International de Recherche sur le Riz (IRRI), l'Université de Ngozi et le Centre National des Technologies Agroalimentaires (CNTA) s'occuperont d'effectuer la recherche : <ul style="list-style-type: none"> - L'ISABU, l'Université du Burundi et l'IRRI-Burundi effectueront la recherche pour la mise au point de variétés performantes et les technologies relatives à toute la chaîne de valeur riz ; - L'ISABU assure la disponibilité des semences de pré base ; - La CNTA effectue la recherche sur les technologies de transformation du riz ; - L'Université de Ngozi effectuera la recherche sur les technologies de production des semences du riz.
Office National de Contrôle et de Certification des Semences (ONCCS)	Chargé de l'homologation de nouvelles variétés et la certification des semences de riz
Direction Générale en charge de l'Aménagement du Territoire	Mise en place des infrastructures rizicoles, l'aménagement, la délimitation et la sécurisation des terres rizicoles à travers une législation foncière permettant le non-empiètement des superficies rizicoles par le phénomène d'urbanisation non contrôlé.
Direction Générale en charge de la Planification agricole	Dans le cadre du suivi des indicateurs du PND et de la mise en œuvre des actions du gouvernement, la Direction Générale en charge de la Planification agricole effectuera la Collecte des données auprès des institutions étatiques, paraétatiques, des partenaires locales de développement, notamment les ONGs nationales et les projets.

Institutions	Rôles
	Pour la filière riz, les données collectées seront entre autres :(i) les superficies aménageables ; (ii) la superficie des bassins versants aménagés, (iii) les superficies aménagées, (iv) les superficies réhabilitées, (v) les superficies cultivées, (vi) les quantités d'intrants (semences, engrais et pesticides) , (vii) les quantités de riz produites (riz paddy, riz blanc) , (viii) les quantités de riz importées , (ix) les barrages d'irrigation et d'autres infrastructures d'irrigation , (x) d'autres équipements d'usinage , de transformation et de stockage du riz.
Office Nationale de Développement de la Filière (ONDFR)	L'ONDFR s'occupera de l'encadrement technique des riziculteurs au niveau national. Elle se chargera de disponibiliser les intrants auprès des riziculteurs qu'elle encadre. Elle s'occupera de l'entretien, de la gestion et de la maintenance des infrastructures d'irrigation, de post-récolte, de séchage, de stockage, de transformation et de commercialisation.
Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de Qualité (BBN)	Le BBN est chargé de développer en collaboration avec différents partenaires du Ministère en charge de l'Agriculture et de faire appliquer les normes au niveau national et d'harmoniser ces dernières avec celles édictées au niveau régional et international.

➤ Producteurs individuels

Au Burundi, les producteurs riziocoles exploitent leurs parcelles en famille restreinte constituée par les parents et leurs enfants. Le ménage constitue donc une unité de production pour l'autosuffisance alimentaire et la couverture des autres besoins prioritaires. Cette situation s'observe surtout en riziculture des marais. Il y a également des opérateurs privés individuels qui font de la riziculture.

Dans la plaine de l'Imbo et dans certains endroits bien aménagés, les riziculteurs font recours à la main d'œuvre salariée pour les travaux pénibles ; ce qui constitue une charge pour les ménages, renchérit les coûts de production et en conséquence affecte négativement à la fois les revenus des ménages et la compétitivité du riz local.

➤ Producteurs regroupés en associations et en coopératives

Selon l'orientation du Gouvernement, les associations doivent se transformer en coopératives. Dans les périmètres gérés par la SRDI, le mouvement coopératif est développé tandis qu'il reste moins visible dans les autres périmètres riziocoles tant dans la plaine que dans les marais d'altitude. La nouvelle stratégie vise à regrouper les producteurs autour d'un maillon de la filière rizicole pour faciliter l'obtention des crédits de financement, par mise en commun de moyens de production ou autres (récoltes, titres de propriété).

Par rapport aux coopératives, il y a 3 objectifs spécifiques : (i) Consolider les coopératives de producteurs rizicoles existantes, (ii) Etendre le mouvement coopératif dans les zones rizicoles qui n'en ont pas et (iii) Créer une confédération regroupant toutes les coopératives de producteurs rizicoles.

➤ **Transformateurs**

Le rôle des transformateurs est de garantir la qualité du riz et de ses sous-produits à travers l'utilisation des technologies modernes de transformation. Les transformateurs seront chargés de la collecte, du transport, de la transformation du riz et de son conditionnement. Toutefois, le transport de la matière première pourra être confié à des prestataires de services. Le riz blanc et ses dérivés seront livrés à des grossistes, des détaillants et/ou des consommateurs dans le respect des normes sanitaires⁹ et environnementales.

Les prix aux différents stades de commercialisation¹⁰ seront fixés par la Commission mixte mise en place à cet effet par le Gouvernement.

➤ **Partenaires au développement**

Les partenaires au développement sont à mobiliser pour appuyer techniquement et financièrement les différents maillons de la filière riz. Avec la diversité des acteurs, y compris leurs points de vue, une supervision du MINEAGRIE est indispensable pour la mise en œuvre effective de cette stratégie.

➤ **Organe national de coordination de la filière riz**

En vue de capitaliser les acquis, améliorer toute la chaîne de valeur et coordonner la filière riz, un Office National de Développement de la Filière Riz (ONDFR), placé sous la tutelle du MINEAGRIE, devra être mis en place par décret. Le décret devra spécifier ses missions, son organisation et son fonctionnement. Cet Office va contribuer au développement de cette filière en mettant en œuvre la politique et la stratégie du Gouvernement à travers trois agences qui seront implantées dans les régions rizicoles (sud-Est, Ouest et Nord-Centre). Cet office travaillera en étroite collaboration avec les services techniques du MINEAGRIE et les autres institutions ainsi que les acteurs impliqués dans la filière riz.

Les attributions de l'ONDFR proposées sont les suivantes :

- Coordonner toutes les interventions dans la filière.
- Coordonner la gestion rationnelle et efficiente des eaux pour éviter des conflits entre les communautés ;
- Assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures hydro-agricoles ;
- Coordonner les activités d'encadrement technique des riziculteurs ;
- En collaboration avec les services techniques en charge de l'irrigation, assurer et superviser l'aménagement des terres rizicoles irrigables ;

⁹ Ces normes sont édictées par les institutions qui en ont la charge, notamment le BBN.

¹⁰ Voir section V. 3. 3. 1. 2. 2. - Circuits actuels de commercialisation"

- Mobiliser les fonds destinés à la mise en œuvre de la stratégie ;
- Gérer le Fonds National Riz d'entretien et de réhabilitation des infrastructures d'irrigation et de stockage ;
- S'assurer de la mise en œuvre effective et du suivi-évaluation de la stratégie ;
- Coordonner la mise en place des cadres contractuels entre les opérateurs (les propriétaires fonciers et les utilisateurs des sites aménagés) ;
- Veiller à la mise en œuvre des décisions et orientations pour la promotion du riz ;
- Assurer la gestion du système d'information agricole relatif à la filière rizicole et rendre disponibles toutes les données à temps et en temps utile ;
- Coordonner et réguler le processus global de commercialisation du riz et de ses produits dérivés.

(b) Interaction entre acteurs de la filière riz

L'objectif étant d'atteindre, dans les limites raisonnables, le potentiel de production des variétés diffusées. Des planifications conjointes impliquant tous les acteurs de la filière seront privilégiés en vue d'identifier les options de recherche/développement adaptées aux objectifs de compétitivité et de mise en place des mécanismes de financement appropriés.

Ces différents acteurs opérant à divers maillons d'activités liés à la filière riz sont : (i) les producteurs individuels, (ii) les producteurs regroupés en coopératives elles-mêmes regroupées en fédérations, (iii) les transformateurs, (iv) les exportateurs et les commerçants, (v) les consommateurs, (vi) les structures d'appui de l'Etat.

Parmi les activités à mener, il y a : (i) la sensibilisation des riziculteurs pour adhérer au mouvement coopératif, (ii) le renforcement des capacités des acteurs ; (iii) le renforcement de manière harmonisée du cadre organisationnel et légal , (iv) la création d'un Fonds National Riz pour la construction, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures, (v) la mise en commun des terres rizicoles, (vi) la promotion des technologies rizicoles et (vii) la mise en place, conformément à la recommandation du plan d'action de la stratégie régionale de développement de l'EAC, une plateforme nationale composée de tous les acteurs de la chaîne de valeur. La **figure 7** montre le lien entre différents acteurs.

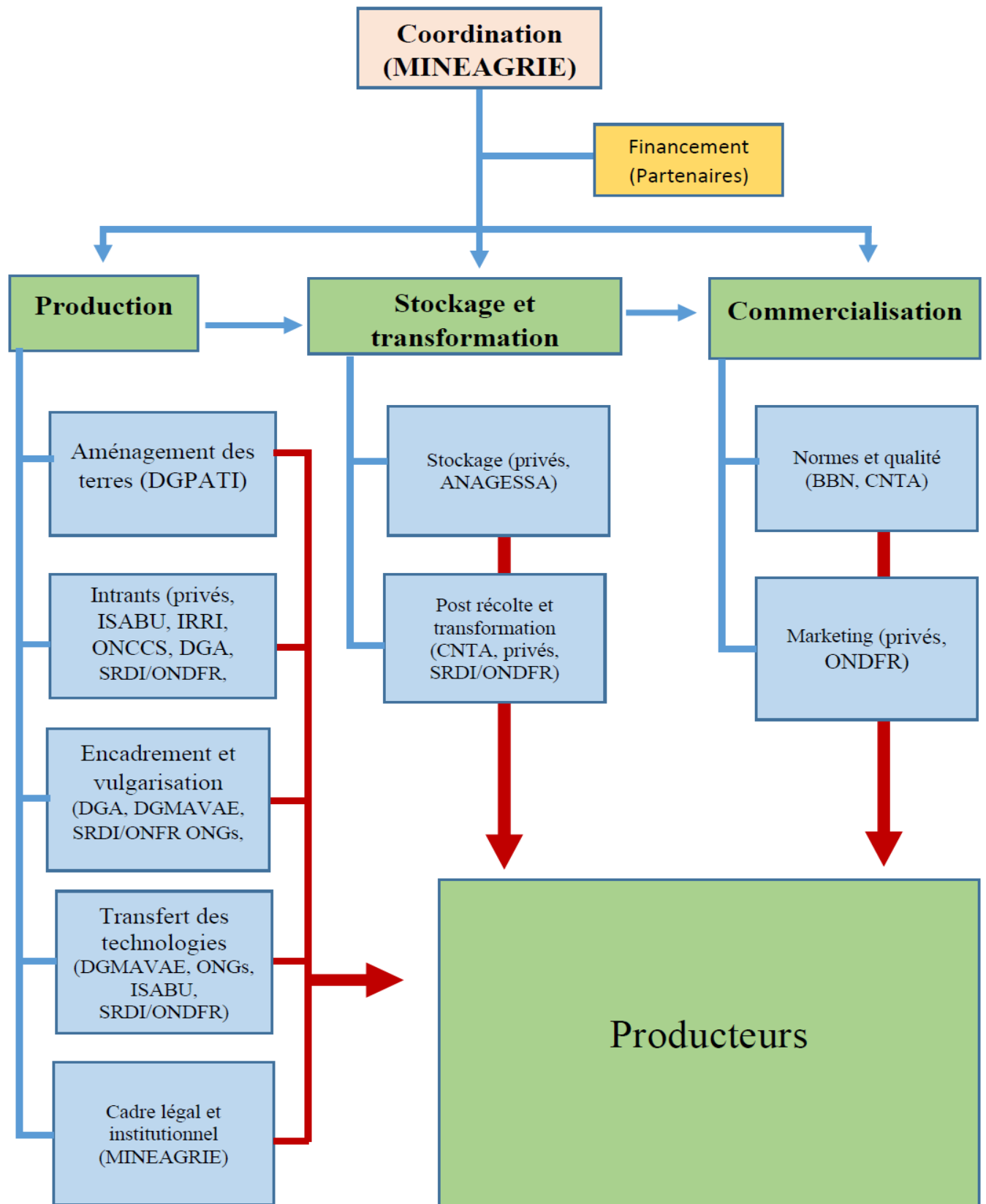


Figure 7: Interaction entre acteurs

2°. Cadre légal

Le cadre légal sera constitué par : (a) les décrets mettant en place l'ONDFR et le Fonds National Riz et accompagnés de leurs textes d'application, (b) la législation en matière de protection, d'aménagement et du remembrement des terres rizicoles, (c) la réglementation en matière, d'entretien des infrastructures d'irrigation et de gestion de l'eau d'irrigation et (d) la réglementation en matière de collecte et de gestion des redevances.

4.4. Suivi-Evaluation de la stratégie

Un mécanisme de suivi-évaluation efficace requiert la mise en place d'un dispositif basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant. Il comporte (i) les outils de suivi-évaluation, (ii) les rapports annuels de performance et (iii) les rapports d'évaluation.

4.4.1. Outils de suivi et d'évaluation

Les outils de suivi-évaluation seront constitués du cadre de Suivi-Evaluation proposé par la CARD qui est basé sur l'approche « RICE » (*Résilience, Industrialisation, Compétitivité et Autonomisation (ou Emancipation)*). Ce cadre comprend des indicateurs globaux et des indicateurs attachés à chacun des quatre éléments du sigle « RICE ».

Au nombre de quatre (4), les indicateurs globaux sont : (i) la quantité de production, (ii) la superficie récoltée, (iii) le rendement et (iv) le taux d'autosuffisance. Quant aux indicateurs de chacun des quatre (4) éléments du sigle "RICE", ils sont au nombre de deux (2) pour chaque élément ($2 \times 4 = 8$). Ainsi, il y aura au total treize (13) indicateurs (**Annexe 1**). D'autres indicateurs pourraient être ajoutés en fonction de leur pertinence par rapport au contexte national.

4.4.2. Rapport annuel de performance

Un rapport annuel de performance¹¹ à partir des indicateurs retenus sera préparé par une équipe désignée par la Task Force. Ledit rapport sera présenté à toutes les parties prenantes de la SNDFR. Les différents rapports annuels seront capitalisés et serviront comme bases d'évaluation.

4.4.3. Evaluation

Il y aura des auto-évaluations trimestrielles, semestrielles et annuelles menées par l'ONDFR. En outre, il sera conduit trois (3) évaluations de la SNDFR : (i) une évaluation à la fin de l'année 2 (2027), (ii) une évaluation à mi-parcours (2029) et (iii) une évaluation finale (2032). Les trois (3) évaluations et l'audit

¹¹ L'étude de référence de suivi-évaluation pourrait être appuyée par la CARD tandis que la Task Force et le Ministère en charge de l'Agriculture prendront en charge le Suivi-Evaluation pour les années successives.

pourront être faits par les structures nationales habilitées tandis que l'évaluation finale pourra être nationale, régionale et/ou internationale.

4.5. Analyse et gestion des risques

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Filière Riz repose sur l'état des lieux de la riziculture. Comme toute stratégie, il convient de mener une analyse des risques éventuels qui pourraient survenir et d'en juger les impacts pour les atténuer afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés. Les principaux risques identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de survenue sont jugés négligeables de façon globale. La stratégie peut donc être conduite avec l'espoir d'atteindre les résultats. Cependant, il y a quelques risques identifiés et analysés ci-dessous dont il faut tenir compte.

4.5.1. Épidémies et maladies virales

Les maladies et ravageurs du riz qui s'observent sur le terrain pourraient constituer un obstacle au développement de la filière riz. Il faut noter que les épidémies et maladies virales peuvent conduire à une réduction des rendements jusqu'à une grande perte de récolte. Pour y remédier, il convient de mettre l'accent sur (i) la tolérance et/ou la résistance des variétés, (ii) les technologies de production et de stockage intégrant la lutte contre ces épidémies et maladies virales et (iii) le renforcement du système d'alerte précoce. C'est pourquoi il est important qu'un fonds pour la gestion des épidémies soit mise en place et que le financement de la recherche soit encouragé.

4.5.2. Faible financement

Le secteur rizicole ne bénéficie pas de financements suffisants à la suite des risques liés aux calamités naturelles et à l'absence d'une garantie agricole. Pour relever ce défi, l'État devra aider à mettre en place un fonds de garantie et promouvoir une politique d'assurance agricole au bénéfice des producteurs.

4.5.3. Pression démographique

La pression démographique est une source de pression foncière et constitue une barrière pour extension des superficies rizicoles. Il est donc important de poursuivre la politique de récupération des terres domaniales¹² et de procéder à la délimitation entre terres agricoles et terres à usage d'habitation.

¹² Terres appartenant à l'Etat

4.5.4. Changements climatiques

Les marais et plaines rizicoles sont souvent affectés par les phénomènes de changements climatiques dont les inondations et l'insuffisance de la ressource en eau. En effet, en périodes de forte pluviométrie, il y a des inondations dont les conséquences sont les destructions des rizières et des infrastructures d'irrigation. Aussi l'insuffisance de la ressource en eau est principalement due au déficit pluviométrique, aux faibles quantités d'eau d'irrigation qui sont souvent sources de conflits dans les périmètres rizicoles. Parmi les mesures d'atténuation la priorité sera l'aménagement intégral et intégré des bassins versants¹³.

¹³ Protection contre l'érosion des sols, facilitation de l'infiltration et de l'évaporation des eaux.

5. CONCLUSION

L'élaboration du document de Stratégie de Développement de la Riziculture traduit la volonté du Gouvernement de mettre en cohérence, les politiques et les stratégies sectorielles et faire de la riziculture un des leviers pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays qui dispose d'un potentiel rizicole important. Il s'y ajoute aussi la volonté de dégager un surplus pour l'exportation.

La réussite de cette stratégie sera conditionnée par : (i) l'intensification de la production et la promotion du riz local, de ses coproduits et de ses dérivés, (ii) création d'un Office National de Développement de la Filière Riz, (iii) le renforcement du partenariat entre tous les acteurs impliqués dans la filière riz et (iv) la mise en place d'un suivi-évaluation régulier et efficace.

L'intensification requiert la mise en œuvre des activités suivantes : (i) Le remembrement parcellaire, (ii) la consolidation et l'extension du mouvement coopératif, (iii) l'aménagement des terres rizicoles et la protection des bassins versants, la mise en place d'un Fonds National Riz¹⁴ pour la construction, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures rizicoles (irrigation, stockage, technologies post-récolte), (iv) l'appui en facteurs de production (intrants de qualité, équipements modernes), (v) la vulgarisation des techniques rizicoles adéquates, (vi) l'organisation du marché des semences par le système de précommande, (vii) l'appui aux infrastructures de transformation (technologie de séchage, transformation, emballage, étiquetage) et (viii) le marketing et commercialisation.

La SNDR devant être considérée comme le cadre fédérateur de toutes les interventions visant l'exploitation et la valorisation du potentiel rizicole du pays, la nécessité s'impose de créer un Office National de Développement de la riziculture. Le rôle principal de cet office sera la coordination de toutes les activités de la chaîne de valeur riz. En effet, cette institution doit être un des outils du Gouvernement pour l'opérationnalisation de sa politique se résumant au slogan « **Que chaque bouche ait à manger et que chaque poche ait de l'argent** ». C'est pourquoi, il doit avoir un regard sur toutes les activités en amont et en aval dans la mise en œuvre de la stratégie, y compris la mobilisation des ressources.

Il est important de noter que, d'une manière générale, les résultats et les impacts escomptés de la mise en œuvre de la présente stratégie demeurent liés à une volonté politique soutenue du Gouvernement pour la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires. Le succès de la stratégie dépend également du renforcement du partenariat entre tous les acteurs de la chaîne de valeur (Ministères concernés, producteurs rizicoles, commerçants, transporteurs, les partenaires au développement, etc.) qui doivent s'approprier la SNDR et concourir à sa mise en œuvre.

Le suivi-évaluation demeure un élément clé de mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie. Le MINEAGRIE a déjà un système de suivi-évaluation sur les indicateurs globaux liés aux superficies emblavées, à la production et aux rendements. Ainsi, il sera complété par les autres indicateurs proposés par la CARD selon l'approche RICE (Annexe 2).

¹⁴ L'alimentation de ce fonds en ressources financières et sa gestion seront précisées dans le décret de sa mise en place.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre stratégique et plan de mise en œuvre

Logique d'intervention	Résultats attendus	Activités	Cible	IOV	Source de vérification	Coût (Milliers \$ US)	Responsible	Acteurs impliqués	Échéance (année)	Hypothèses / Risques
Axe stratégique 1 : Entretien, réhabilitation et aménagement de façon intégrée les terres potentielles pour la culture du riz										
Réhabilitation, entretien et/ou aménagement des pistes de desserte	42042,9 ha sont entretenus	Entretien des marais et des périmètres rizicoles aménagés	42042.9 ha	Superficie entretenue	Rapport DGPATTI-PPF		ONDFR /SRDI, DGPATI-PPF, ,	ONDFR/SRDI, DGPATI-PPF, , DGMVAE, DGA, Mini inter	7	Manque et :ou insuffisance de financement
	Les superficies sous riziculture sont réhabilitées	Réhabiliter les marais aménagés	18 314 ha	Nombre de ha réhabilités	Rapports de la DGPATTI-PPF	21600	ONDFR ,DGPA TI-PPF	MINEAGRIE, PTF, Bénéficiaires	7	Conflits entre éleveurs et producteurs, inondations
	7 941,9 km des pistes de dessertes sont réhabilitées	Réhabiliter les pistes de dessertes	7 941,9 km [1]	Nombre de km réhabilités	Rapport DGPATTI-PPF	102722	ONDFR ,DGPA TI-PPF	GVT, PTF, Bénéficiaires	7	Manque de financement
Accroissement des superficies rizicoles	Les superficies rizicoles à vocation rizicole sont aménagées	Aménager les marais et plaines à potentialité rizicole	37376,3 ha	Superficie aménagées	PV de réception et Rapport, MINEAGRIE	261634100	ONDFR ,DGPA TI-PPF	GVT, PTF, Bénéficiaires	7	Manque et ou insuffisance de financement
	Des barrages hydroagricoles sont aménagés autour des périmètres rizicoles aménagés	Construire des barrages hydroagricoles	6 barrages	Nombres de barrages fonctionnels	PV de réception et Rapport MINEAGRIE	104000				Manque et ou insuffisance de financement
	Les bassins versants des zones rizicoles sont	Aménager / protéger intégralement les	373763 ha [2]	Superficies aménagées	PV de réception et	127.5	ONDFR ,DGPA TI-PPF	GVT, PTF, Bénéficiaires.	7	

Logique d'intervention	Résultats attendus	Activités	Cible	IOV	Source de vérification	Coût (Milliers \$ US)	Responsible	Acteurs impliqués	Échéance (année)	Hypothèses / Risques
	aménages/protégés par le système GIRE	bassins versants des marais rizicoles			Rapport, DGPATTI-					
	Les pistes de dessertes sont aménagées	Aménager des pistes de dessertes	3737,63 km	Nombre de km aménagés	PV de réception et Rapport, DGPATTI-	770.415	ONDFR , DGPATI-PPF	GVT, PTF, Bénéficiaires	7	
Axe stratégique 2 : promotion des technologies modernes de conduite de la riziculture à travers l'approche centres de rayonnement du riz dans les marais, dans les périmètres irrigués et sur les collines										
1. Utilisation des technologies modernes	Les technologies modernes de conduite de la riziculture sont utilisées	Mettre en place l'ONDFR	ONDFR mise en place	ONDFR fonctionnel	Décret de création avec définition de ses missions	1	MINEAGRIE & MFBPE	Le secteur privé	2	Manque de fonds
		Créer le Fonds d'entretien des ouvrages rizicoles	Fonds est créé	Budget affecté à l'ONDFR et contributions des PTF	Etats financiers de l'ONDFR	2.5	MFBPE , MINEAGRIE	Partenaires au développement,	5	Fiable financement
		Structurer les acteurs en coopératives	Nombre de coopératives mises en place	100 coopératives de riziculteurs sont fonctionnelles	Rapport MINEAGRIE	50	DGAE VMA, SRDI	ANACOOP, MINTER	5	Réticence des riziculteurs
		Remembrer les terres rizicoles	Superficies des parcelles rizicoles remembrées	794192 ha	Rapport MINEAGRIE	2000	DGPATI-PP, DGAE VMA	MININTER,	3	Réticence des riziculteurs
	Les terres rizicoles sont délimitées et sécurisées par une loi	Délimiter et sécuriser des terres rizicoles	Superficies délimitées	Carte des terres rizicoles délimitées	Rapport de l'IGEBU	1000	IGEBU, DGPATI	Min infrastructures	3	
	15 Centres de rayonnement sont mis en place	Opérationnaliser les centres de rayonnement rizicoles	15 centres de rayonnement sont mis en place	Nombre de centres de rayonnement mis en place	Rapport DGA	4500	ONDFR , DGAE VMA, DGP	DGA, DGMVAE et PTF	3	Insuffisance de financements
3. Mise en œuvre d'une loi de	Une loi de Protection des	Mettre en place un cadre juridique d'exploitation, de	Loi mise en œuvre en place	Loi mise en œuvre	Texte de loi	10	DGPATI-PPF,	MINEAGRIE, OBUHA	2	Insuffisance de capacité

Logique d'intervention	Résultats attendus	Activités	Cible	IOV	Source de vérification	Coût (Milliers \$ US)	Responsible	Acteurs impliqués	Échéance (année)	Hypothèses / Risques
Protection des zones rizicoles	zones rizicoles est mise en œuvre	gestion, de protection et d'entretien des zones rizicoles					DGAE VMA			
Développement des variétés de riz à haut rendement adaptées aux conditions agro écologiques	10 Variétés de riz à haut rendement et adaptées Sont développées	Développer / produire des variétés de riz adaptées	10	nombres de nouvelles variétés développées	Catalogue National des Espèces et Variétés	100	ISABU, IRRI, Universités ONCCS	ONDFR DGA, IRRI	7	Maladies
	10 variétés sont collectées, purifiées, assainies et multipliées.	Constituer une banque de gènes des anciennes variétés performantes	10	Nombre de variétés conservées	Catalogue National des espèces et variétés	75	ISABU, IRRI, Universités ONCCS	ONDFR DGA, IRRI	7	
		Multiplier les anciennes variétés performantes	10	Nombre de variétés multipliées	Catalogue National des espèces et variétés	25	ISABU, IRRI, Universités ONCCS	ONDFR DGA, IRRI	7	
	1191288 kg de base ; 3573,864 kg de prébase ; 10,722 kg de souches	Encadrer, les multiplicateurs des semences des différentes catégories	5834 descentes	Nombre de descentes d'encadrement et de collecte des échantillons	Rapport	210	DGAE VMA, ONCC			
Elaboration des protocoles de transformation du riz	7 Protocoles de transformation étuvage, farine / pâte, chips, flocons, biscuits, alcool et vinaigre	Faire la recherche sur les technologies de transformation du riz	7	Nombre de protocoles élaborés et mise en œuvre	Protocoles du CNTA	140	CNTA	ISABU, Université		
	7 Fiches de normes	Développer les normes harmonisées des produits de riz	7	Nombre de fiches produit	Fiches BBN	10	BBN	MINEAGRIE, CNTA		

Logique d'intervention	Résultats attendus	Activités	Cible	IOV	Source de vérification	Coût (Milliers \$ US)	Responsible	Acteurs impliqués	Échéance (année)	Hypothèses / Risques
Diffusion des innovations	Le mécanisme de diffusion des innovations éprouvées est généralisé et rendu efficace	Mettre à jour les outils de vulgarisation tous les deux ans	2 innovations	Fiches et guides pratiques publiés par ISABU	Outils de vulgarisation de DGMAVAE	10	ISABU, DGAE VMA	MINEAGRIE, ONDFR	7	Insuffisance de capacités des acteurs
	556 outils multipliés et diffusés	Multiplier et diffuser les guides pratiques de la riziculture au Burundi	556 outils	Nombres d'outils	Outils de vulgarisation de DGMAVAE	15	DGAE VMA	DGMAVAE et DGA	7	
	10 ateliers tenus	Diffusion des innovations	10 Ateliers	Nombre d'ateliers	Rapport des ateliers	50	DGAE VMA	DGMAVAE et DGA		
	1 Atlas interactif des marais, plaines et bas-fonds est fonctionnel	Actualiser les données sur les périmètres irrigables rizicoles pour l'actualisation de l'Atlas (Superficies aménagées, aménageables, non aménageables, les bassins versants, superficies potentiellement rizicoles.	7 campagnes d'actualisation	Rapports d'actualisation	Atlas interactif des marais, plaines et bas-fonds	280	ONDFR, DGPAT I&PPF	DGPEAE, DGMAVAE et DGA	7	Manque de financement Insuffisance de capacités des acteurs
Promotion de la mécanisation adaptée aux conditions rizicoles du Burundi	La mécanisation rizicole est promue	Introduire, démontrer et promouvoir les machines rizicoles adaptées au système foncier du Burundi	153 tracteurs 50 motoculteurs, 5 moissonneuses batteuses et 1000 sarcleuses motorisées, 5 pulvérisateurs	153 tracteurs de 50 à 100 chevaux et 150 motoculteurs, 5 moissonneuses batteuses, 300 vaneuses, 100 sarcleuses motorisées, 5	Factures	2700	DGPAT I-PPF et ONDFR	ONDFR, DGA,	5	Manque de financements

Logique d'intervention	Résultats attendus	Activités	Cible	IOV	Source de vérification	Coût (Milliers \$ US)	Responsible	Acteurs impliqués	Échéance (année)	Hypothèses / Risques
			aériens, 300 vaneuse sont disposition de l'ONDFR	pulvérisateurs aériens.						
		Former les techniciens sur utilisation et maintenance des engins agricoles	50 techniciens	Nombres de techniciens formés	Rapport de formations	20	ONDFR /SRDI, DGAE VMA	DGPATTI-PPF	7	
Développer de nouvelles techniques de lutte contre les maladies et ravageurs de riz	Les maladies et ravageurs sont prévenus	Mettre en place un système de surveillance et d'alerte précoce contre les maladies et ravageurs	Système d'alerte précoce mis en place	Un système de surveillance et d'alerte précoce fonctionnel	Rapport de la Direction de protection des végétaux	600	ONDFR /SRDI, DPV,	ONDFR/SRDI, DPV, ISABU, IRRI	7	Manque de financement,
	1 stock suffisant de produits phytosanitaire est mis en place	Traiter les champs contre les maladies et ravageurs	100% des superficies rizicoles	Le pourcentage des superficies traitées	Rapport de la DPV	400	ONDFR /SRDI, DPV.	MINEAGRIE, MFBPE	7	Insuffisance des financements
Construction et équipement d'un laboratoire national d'analyse des semences	Le laboratoire national d'analyse des semences est construit et équipé	Construire et équiper le laboratoire	Laboratoire National	PV de réception du laboratoire	Rapport de l'ONCCS	3	ONCCS	MFBPE, PTF	4	Insuffisance de financement
Disponibilisation en quantité et en qualité des engrais et amendements	Les engrais et amendements sont disponibles	Disponibiliser les engrais	Quantités des engrais utilisées	Quantités d'engrais	PNSEB	51.785	DGAE VMA	MFBPE, PTF	1	Insuffisance d'engrais et amendements Pauvreté des acteurs
		Mettre en place de nouvelles formules de fertilisation adaptées aux types de sols	Les nouvelles formules de fertilisation existent et validées	Nouvelles de fertilisation mise au point et appliquées par les riziculteurs	Fiche technique	2	ISABU Secteur Privé, IRRI et les Universités	, DGA, SRDI, DGMVAE,	1	Manque de capacités

Logique d'intervention	Résultats attendus	Activités	Cible	IOV	Source de vérification	Coût (Milliers \$ US)	Responsible	Acteurs impliqués	Échéance (année)	Hypothèses / Risques
Sous total1						1.959.388,276				
Axe stratégique 3 : Valorisation de la production du riz, de ses dérivés et compétitivité du riz local										
Amélioration de la qualité du riz et de ses dérivés	La qualité du riz et ses produits dérivés est améliorée	Construire 3 usines modernes et 10 mini rizeries	Usines modernes et mini rizerie	Nombre d'usines modernes et de mini rizeries construites	Rapport SRDI/ONDFR	468	DGPAT I, ONDFR, DGAE VMA	MINEAGRIE, PTF, Privé	5	Insuffisance de financement
		Construire 4 hangars et 4 aires de séchage au niveau régional	Hangars et aires de séchage au niveau régional	Nombre de hangars et d'aires de séchage construits au niveau régional	Rapport SRDI/ONDFR	5 714	DGPAT I, ONDFR, DGAE VMA	MINEAGRIE, PTF, Privé	5	Insuffisance de financement
Valorisation des sous-produits du riz	Les Sous-produits du riz sont valorisés	Sensibiliser les producteurs et les transformateurs sur la valeur ajoutée des sous-produits du riz	Producteurs et transformateurs	Nombre de producteurs et de transformateurs sensibilisés	Rapport ONDFR DGMVAE, SRDI	50	ONDFR	MINEAGRIE, Min Commerce SRDI, ANAGESSA et DGMVAE	5	Manque de technologies et de capacités
Identification des dérivés du riz	Les dérivés du riz sont identifiés	Identifier tous les dérivés du riz	Dérivés du riz identifiés	Nombre de dérivés du riz identifiés	Rapport CNTA	140	CNTA	ISABU, Universités	7	
	7 fiches de normes sont développées	Développer les normes harmonisées des dérivés du riz	7	Nombre de fiches produites	Fiches BBN	10	BBN	MINEAGRIE, CNTA		
Promotion des dérivés du riz	Les dérivés du riz sont promus	Sensibiliser les entrepreneurs sur la fabrication des dérivés du riz	Entrepreneurs	4 dérivés de riz mis au point et diffusés	Fiches	50	CNTA	MINEAGRIE, Mini Commerce	5	Manque de technologies et de capacités
Compétitivité du riz local	Le riz local de qualité est compétitif par rapport au riz importé	Faire respecter des normes de qualité et d'emballage	Normes de qualité et d'emballage respectées	Niveau de respect des normes	Rapport du BBN	70	BBN, ONDFR	BBN,ONDFR, Mini Commerce,PTF, privés,DGEREA	7	Insuffisance de financement

Logique d'intervention	Résultats attendus	Activités	Cible	IOV	Source de vérification	Coût (Milliers \$ US)	Resposable	Acteurs impliqués	Échéance (année)	Hypothèses / Risques
		Promouvoir la contractualisation entre les usines d'emballages existantes et les producteurs, les transformateurs et les commerçants	Contrats signés	Nombre de contrats signés	Rapport	60	ONDFR, SRDI	MINEAGRIE, Mini Commerce, PTF, privés	7	Manque de financement
		Mettre en place un système de publicité du riz local	Système de publicité mensuel du riz local mis en place	Fréquence d'émissions de radio et de télévision	Taux de fréquence des émissions	5	ONDFR	MINEAGRIE, PTF, privés, Média		
		Doter l'ONDFR d'un site Web pour la promotion du riz local	Site Web pour la promotion du riz local au sein de l'ONDFR	Site Web disponible au sein de l'ONDFR	Visite du site Web de l'ONDFR	250	ONDFR	ONDFR	1 ou 2	Absence de financement
		Créer un bulletin trimestriel sur « Riz local »	Bulletin trimestriel	Nombre annuel de publications du bulletin	ONDFR	5	ONDFR	ONDFR	7	
Sous total 2						2.627,000				
Axe stratégique 4. Renforcement du cadre légal et institutionnel										
Cadre légal et institutionnel	Le cadre légal est mis en place	Décréter la création de l'ONDFR	Création de l'ONDFR	Publication du décret	MINEAGRIE	19.950	MINEAGRIE	MINEAGRIE, PTF	5	
		Elaborer les textes d'application du décret de création de l'ONDFR								
		Décréter la création du Fonds National Riz (FNR)	Décret de création du FNR et de ses textes d'application	Publication du décret	Bulletin Officiel du Burundi (BOB)	5.357.143	MINEAGRIE	MINEAGRIE, DGAEVMA		
		Prendre les textes d'application de la								

Logique d'intervention	Résultats attendus	Activités	Cible	IOV	Source de vérification	Coût (Milliers \$ US)	Responsible	Acteurs impliqués	Échéance (année)	Hypothèses / Risques
		création du Fonds National Riz Etablir la législation pour la protection, l'aménagement et le remembrement des terres rizicoles	Législation existante	Publication de la législation	BOB	51.429	ONDFR	MINEAGRIE, DGAEVMA		
		Etablir la réglementation sur l'entretien des infrastructures et la gestion de l'eau d'irrigation	Existence de la réglementation	Publication de la réglementation	Rapport du MINEAGRIE	200 675	ONDFR	MINEAGRIE, DGAEVMA		
		Etablir la réglementation sur la collecte et la gestion de la redevance	Existence de la réglementation	Publication de la réglementation	Rapport MINEAGRIE	13 560	ONDFR	MINEAGRIE, DGAEVMA		
Consolidation du mouvement coopératif des producteurs rizicoles	Les coopératives sont consolidées et étendues dans toutes les zones rizicoles	Renforcer sur le plan organisationnel les coopératives existantes dans les zones rizicoles	Renforcement organisationnel des coopératives	Nombre de coopératives renforcées sur le plan organisationnel	Rapports SRDI, ONDFR, DGMAVAE, DGA	6 190	ONDFR, DGAE VMA	MINEAGRIE, ANACOOOP, PTF, Privé	7	Insuffisance de financement de financement
		Renforcer sur le plan technique les coopératives existantes dans les zones rizicoles	Renforcement technique des coopératives	Nombre de coopératives renforcées sur le plan technique	Rapports SRDI, ONDFR, DGMAVAE, DGA	12 380	ONDFR, DGAE VMA	MINEAGRIE, ANACOOOP, PTF, Privé	7	Insuffisance de financement
Extension du mouvement coopératif des producteurs rizicoles	Les coopératives sont étendues dans toutes les zones rizicoles	Faciliter la création des coopératives de producteurs partageant la même source d'eau	existence de coopératives partageant la même source d'eau	Nombre de coopératives créées	Rapports DGMAVAE, SRDI/ONDFR	12 249	ONDFR, DGAE VMA	ONDFR, DGAEVMA, ANACOOOP, PTF, Privé	2	Non adhésion des riziculteurs

Logique d'intervention	Résultats attendus	Activités	Cible	IOV	Source de vérification	Coût (Milliers \$ US)	Responsible	Acteurs impliqués	Échéance (année)	Hypothèses / Risques
Confédération regroupant toutes les coopératives de producteurs rizières Plateforme nationale regroupant tous les acteurs de la chaîne de valeur	Une confédération regroupant toutes les coopératives est créée	Créer une confédération des coopératives	Existence d'une confédération	Une confédération fonctionnelle	Procès-verbaux des réunions		ONDFR , DGAE VMA	ONDFR, DGAEVMA, ANACOOPT, PTF, Privé	3	Non adhésion des coopératives
	Une Plateforme nationale créée	Créer la plateforme	Création de la plateforme	Procès-verbaux des réunions	Rapports MINEGRIE, rapports secrétariat EAC	5000 (financement de l'EAC)	MINEA GRIE	ONDFR, DGAEVMA, ANACOOPT, PTF, Privé, EAC	3	

Annexe 2: Superficies à aménager par périmètre

N°	Nom du PI	Superficie (ha)
1	RANDA	616
2	Rugenge	175
3	Murengeza	592
4	Kirekura et Buringa	690
5	Ninga	775
6	Nyamabere	557
7	Kabamba-Rubira	759
8	Maramvya 2	551
9	Maramvya 1	1316
10	Bugoma	779
11	Rubirizi	382
12	Mubone	240
13	Kiyange	326
14	Rugofarm	1400
15	Kigobogobo	336
16	Ndava 1	110
17	Ndava 2	178
1	Total	8 782

Source : Rapport APS

Annexe 4 : Variétés de riz homologuées et/ou inscrites au catalogue des espèces et variétés

N	Nom de la variété	Nom en Kirundi	Centre d'origine	Obtenteur	Année d'homologation	Zone de culture	Rendement	Cycle végétatif
1	CT1087-1-CA-39		IRRI	ISABU	2015	Moyenne altitude	4 -6,8	147
2	Scrid006-2-4-2-3		AFRICA RICE	ISABU	2015	Moyenne altitude	4,6- 7,4	161
3	HR17570-21-5-2-5-2-2-1-5		AFRICA RICE	ISABU	2015	Moyenne altitude	2,5-5,6	154
4	FACAGRO 904		FACAGRO	ISABU	2015	Moyenne altitude	5-7,7	151
5	WAB2066-6-FKR4-WAC1-TGR1B-WAT-B/8		AFRICA RICE	ISABU	2015	Plaine de l'Imbo	03-Jun	144
6	IR85		IRRI	ISABU	2015	Plaine de l'Imbo	3,7- 4,5	149
7	NERICA L-38		AFRICA RICE	ISABU	2015	Plaine de l'Imbo	3,5-4,6	135
8	WAB2099-WAC1-TGR5-B		AFRICA RICE	ISABU	2015	Plaine de l'Imbo	4-5,6	149
9	BASMATI-370-2		AFRICA RICE	ISABU	2015	Plaine de l'Imbo	4-4,4	135
10	IR79511-47-2-6-5	Gwizumwimbu	IRRI Philippines		2011	Plaine de l'Imbo	7	138
11	TOX3154-17-1-3-2-2		AFRICA RICE	ISABU	2009	Plaine de l'imbo	3,5-6,7	153
12	V1380-4		ISABU	ISABU	2007	Moyenne altitude	05-Jun	170-180
13	V564-2-7	Kabuye	ISABU	ISABU	2002	Moyenne altitude	03-Jun	168
14	Yun yin		Chine	ISABU	2003	Moyenne altitude	03-May	168
15	L662-3-9	Kigingi	ISABU	ISABU	2007	Moyenne altitude	05-Jun	180
16	V309-7-3	Supa	ISABU	ISABU	2006	Moyenne altitude	05-Jun	190
17	L699-1-1	Nyagatwenzi	ISABU	ISABU	2007	Moyenne altitude	05-Jun	170
18	IR91028-115-2-2-2-1	Mugwiza	IRRI	IRRI-ESA	2016	Plaine de l'Imbo	7,01	131
19	IR87546-84-3-3-2	Kazosi	IRRI-ESA	IRRI-ESA	2017	Basse altitude	6.9- 7.67	131
20	IR13A256	Musesequera	IRRI-ESA	IRRI	2017	Basse altitude	6.1-6.9	131
21	IR85260-148		IRRI Philippines	IRRI-ESA	2018	Basse altitude	6,76	126
22	IR05N221	Komboka	IRRI Philippines	IRRI-ESA	2018	Basse altitude	6,73	126
23	IR 107015-18-3-1-B		IRRI-ESA	IRRI-ESA	2018	Basse altitude	6.83	132
24	Nerica12		Africa rice	ISABU	2017	Moyenne altitude	2.5-3	118 à 184

N	Nom de la variété	Nom en Kirundi	Centre d'origine	Obtenteur	Année d'homologation	Zone de culture	Rendement	Cycle végétatif
25	Nerica8		Africa rice	ISABU	2017	Moyenne altitude	2.5-3.5	118 à 184
26	Nerica 4		Africa rice	ISABU	2017	Moyenne altitude	02-Mar	118 à 184
27	CHUAN XIANG SUPER 506		Youhao Hengyuan	Kehong Burundi industrial Development Limited	2017	Marraïns de basse altitude	12.78	134
28	BURYOHE	Buryohe		ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso, Bugesera	3,1	130
29	SUPA de Nyanza-Lac			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	4,39	140
30	MAFUSHI de Kinyinya			ISABU	2018	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	4	140
31	SINDANO de Rumonge	Sindano		ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	3,05	140
32	MUSUPA			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	5,84	145
33	A222-2			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	3,95	140
34	A222-1			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	3,5	145
35	SUPA4			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	3,9	130
36	GIHOGO	Gihogo		ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	4,29	140
37	BUNGARA1			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	4,27	140
38	RANGI MBILI			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	3,07	140
39	WATT			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	3,45	140
40	BUNGARA2	Bungara		ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	4,22	140

N	Nom de la variété	Nom en Kirundi	Centre d'origine	Obtenteur	Année d'homologation	Zone de culture	Rendement	Cycle végétatif
41	TULE NA BWANA			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	3,29	140
42	HINDIYA de Kigwena			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	5,02	143
43	GAMUTI de Mishiha			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	3,75	135
44	MFASHINGABO de Gihanga			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	3,61	135
45	SUPA de Mishiha			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et Bugesera	4,5	147
46	SINDANO			ISABU	2019	Plaine de l'Imbo, Moso et bugesera	3,45	135
47	MAFUSHI	Mafushi		ISABU	2019	Plaine de l'Imbo	4,35	134
48	IR15F1868		IRRI	ISABU et IRRI	2022	Basse altitude	5,14	
49	IR10A231				2022		5,90	
50	IR16L1499		IRRI	ISABU et IRRI	2022		5,82	
51	IR97011-7-4-3-2-B		IRRI	ISABU et IRRI	2022		5,60	
52	IR97012-B-2-1-3-B		IRRI	ISABU et IRRI	2022		7,05	
53	IR120687-B-60-1-2-B		IRRI	ISABU et IRRI	2022		5,24	
54	IR124029-B-13-1-1-B		IRRI	ISABU et IRRI	2022		4,89	
55	IR126816-35-2-1		IRRI	ISABU et IRRI	2022		5,91	
56	GSR IR 25-9-D2-S1-D1		IRRI	ISABU et IRRI	2022		5,83	
57	IR 72667-16-1-B-B-3		IRRI	ISABU et IRRI	2022		6,27	
58	IR16F1172		IRRI	ISABU et IRRI	2022		7,06	